

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 12825

Numéro SIREN : 789 821 535

Nom ou dénomination : UNITI

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2018 sous le numéro de dépôt 75322



20180753222017

DATE DEPOT : 30/07/2018

N° DE DEPOT : 75322

N° GESTION : 2015812825

N° SIREN : 789821535

DENOMINATION : UNITI

ADRESSE : 28 avenue de Friedland 75008 Paris

MILLESIME : 2017

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

03 AOUT 2018

Sous le N° : 75322

UNITI

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.012.500 €
Siège social : 28, avenue de Friedland - 75008 Paris
789 821 535 R.C.S. Paris

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES ORDINAIRE DU
24 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 24 juillet,
A 10h30,

*culpe au jour par le
présent*

Les actionnaires de la société Uniti, société anonyme au capital de 1.012.500 euros, dont le siège social est situé 28, avenue de Friedland - 75008 Paris, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 789 821 535 (la « Société »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la Société (l'« Assemblée Générale »), sur convocation du conseil d'administration de la Société conformément aux stipulations de l'article 25 des statuts de la Société.

L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires en date du 20 juin 2018 (bulletin n° 74 - 1803363). L'avis de convocation a été publié dans Les Affiches Parisiennes, journal d'annonces légales, en date du 6 juillet 2018. Les actionnaires inscrits au nominatif ont été régulièrement convoqués.

L'Assemblée Générale est présidée par M. Stéphane ORIA, en sa qualité de Président du conseil d'administration, fonctions qu'il déclare accepter (le « Président »). Les deux actionnaires présents détenant le plus grand nombre d'actions, *M^r Gerges BESAN* et *M^r Bruno LECOB*, sont désignés scrutateurs. Le président de séance et les deux scrutateurs forment ensemble le bureau.

M^{me} Marie FABIS est désigné secrétaire de séance par le bureau.

M. Fabrice CAILLETTE, commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est présent.

A la demande de la Société, Maître Nicolas BROVILLE, conseil de la Société, assiste également à la séance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été élargée, à leur entrée en séance, par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés dont les pouvoirs ont été annexés à la feuille de présence.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau, qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent ensemble *6.664.448* actions auxquelles correspondent *6.664.448* voix; sur

un total de 10.125.000 actions auxquelles correspondent 10.125.000 voix, soit un quorum de65,82..... %.

En conséquence, l'Assemblée Générale régulièrement constituée sur première convocation peut valablement délibérer à titre ordinaire.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée Générale a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Première résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

Deuxième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

Troisième résolution : Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;

Quatrième résolution : Pouvoirs pour les formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau à l'intention des actionnaires les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- une copie du Bulletin des annonces légales obligatoires du 20 juin 2018 (bulletin n° 74 - 1803363) au sein duquel a été publié l'avis de réunion valant avis de convocation ;
- une copie du journal Les Affiches Parisiennes, journal d'annonces légales, en date du 6 juillet 2018 dans lequel a été publié l'avis de convocation ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires titulaires d'actions au nominatif et au commissaire aux comptes ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- les bulletins de vote par correspondance ;
- la feuille de présence de l'assemblée certifiée par le bureau ;
- la liste des actionnaires ;
- l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le rapport de gestion du conseil d'administration ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;

Le Président déclare ensuite que (i) le rapport du conseil d'administration de la Société, (ii) le texte des projets des présentes résolutions ainsi que (iii) tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition de l'Assemblée Générale et du commissaire aux comptes, dans un délai suffisant pour leur permettre d'en prendre connaissance, au siège social de la Société et il a été fait droit, dans les conditions légales, à toutes demandes de communication.

L'Assemblée Générale donne acte au Président de l'ensemble de ces déclarations.

Le Président propose, afin de consacrer l'essentiel du temps aux débats, de ne pas procéder à la lecture intégrale des rapports déposés sur le bureau et mis à la disposition des actionnaires.

L'Assemblée Générale donne son accord pour qu'il ne soit pas procédé à la lecture intégrale desdits rapports.

Le Président dresse un panorama des activités de la Société.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Après différents échanges, et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi et les statuts.

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître un bénéfice de 428.769 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Deuxième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice au poste « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 1.157.342 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices :	2016	2015(*)	2014(*)
Montant par action :	0	0,12 €	0,041 €
Montant total :	0	1.200.000 €	413.024 €

(*) Pour certains contribuables, le dividende était éligible à l'abattement de 40% de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Troisième résolution

(Approbation des conventions visées par l'article L. 225-86 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce :

- approuve les conventions autorisées par le conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et visées audit rapport ;
- approuve les termes dudit rapport et prend acte que les conventions et engagements réglementés conclus et antérieurement approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, qui y sont visés, se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Quatrième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôts et autres qu'il conviendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le bureau et le secrétaire de séance.

M. Stéphane ORIA

Président

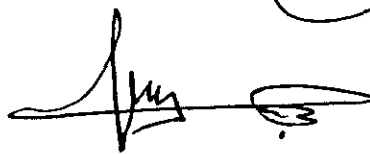
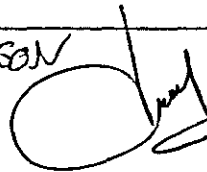


M. Mairie FABAS

Secrétaire de séance

M. Georges BESSON

Scrutateur



M. Bruno LECOQ

Scrutateur

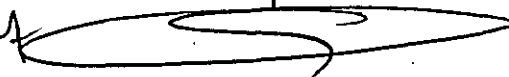
UNITI

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.012.500 €
Siège social : 28, avenue de Friedland – 75008 Paris
789 821 535 R.C.S. Paris

RAPPORT DE GESTION

**ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 24 JUILLET 2018**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

*Certifié conforme par le
président* 

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous avons également réunis à l'effet de vous demander de statuer sur les points suivants :

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux comptes.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

UNITI exerce son activité dans la maîtrise d'ouvrage de programmes immobiliers à destination de logements sociaux et conventionnés.

Elle est l'un des leaders en France sur ce segment de marché et se développe sur l'ensemble du territoire national.

La loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite loi SRU, impose en effet aux communes de plus de 3500 habitants (et de 1500 habitants en région Ile-de-France) de compter 20 % de leur parc immobilier réservé au logement social. Ce taux a été porté à 25 % par la loi Duflot du 18 janvier 2013.

Par ailleurs, la loi du 17 février 2009 pour l'Accélération des Programmes de Construction (art. 4 ; CCH, art. L 433-2) autorise désormais les bailleurs sociaux à acheter sous forme de Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) à des promoteurs privés des immeubles destinés au logement social sans contrainte relative à la quotité de logement social incluse dans chaque programme.

C'est ainsi qu'UNITI a développé son offre vers la vente en bloc de programmes immobiliers de logements sociaux auprès des organismes HLM publics ou privés.

De plus, UNITI trouve un fort relai de croissance sur le segment du logement intermédiaire et confirme son accord de partenariat avec la SNI, filiale du groupe caisse des dépôts et consignation, avec laquelle elle doit concrétiser un volume de production annuel de l'ordre de 100 millions d'euros sur les prochaines années.

En 2017, UNITI a livré les projets suivants :

- Coquelicot (Agde) : 31 logements ;
- Mas Bedos (Vias) : 30 logements ;
- Eglantine (Isle sur la Sorgue) : 60 logements ;
- Anémone (Rivesaltes) : 42 logements ;
- Bégonia (Chateaurenard) : 24 logements.

En 2018, il est prévu de livrer les projets suivants :

- Pierre et Marie Curie (Beaurains) : 20 logements ;
- Emeraude (St Jory) : 20 logements ;
- Clos d'Enguérand (Lagny sur Marne) : 33 logements.

Afin de l'accompagner, UNITI a signé des partenariats avec les financeurs suivants :

- Banque Monte Paschi ;
- Caisse d'Épargne ;
- Capital Managers ;
- Keystone.

1.1. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Par assemblée générale extraordinaire du 28 février 2018, il a été décidé de transformer la société en société anonyme à conseil d'administration, Monsieur Stéphane ORIA étant nommé Président Directeur Général de la société.

1.2. PROGRES REALISES ; DIFFICULTES RENCONTREES

La société a poursuivi sa structuration de l'équipe administrative, avec l'embauche d'un Directeur Administratif et Financier, Madame Marie FABAS, et d'un comptable, Madame Jennifer EKWEGBARA.

1.3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Évoluant dans le cadre d'une réglementation favorable et dans un contexte de déficit structurel dans la production de logements sociaux, ce qui crée une forte demande, UNITI poursuit son développement par la constitution d'un réseau national et l'ouverture de bureaux et/ou de filiales régionales.

Cette forte demande concernant les logements sociaux est renforcée par une demande de production soutenue concernant les logements Intermédiaires.

L'ensemble des opérations actuellement en chantier ou en montage représente près de 2 000 logements qui seront réalisés d'ici 2020 pour un volume global de 270 millions d'euros.

1.4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

1.5. PRISE OU CESSION DE PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la société. Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Dans le cadre de son activité courante, UNITI est amené à prendre des participations et/ou à créer des filiales porteuses des programmes immobiliers développés.

Au cours de l'exercice écoulé, vous trouverez ci-dessous la liste des nouvelles participations :

1	L'ODYSSEE	SASU	827 733 825	20/02/2017
2	LES LILAS	SASU	827 733 833	20/02/2017
3	L'EDEN	SASU	827 757 642	20/02/2017
4	SCCV DE BELBOSC	SCCV	833 821 697	06/12/2017
5	LE CLOS VERDUN	SCCV	834 651 341	15/01/2018
6	UNITI FINANCEMENT	SA	8 212 443	08/02/2017

Nous vous informons que ces sociétés sont contrôlées au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas cédé de participations.

1.6. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

	Article D. 444 L-1° : Facture reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu						Article D. 444 L2° : Facture émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 j et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 j et +)
<i>(A) Tranches de retard de paiement</i>												
Nombre de factures concernées	39					83	35					105
Montant total des factures concernées	99 593,46 €	66 432,99 €	328 659,01 €	17 126,42 €	124 159,25 €	536 377,67 €	5 028 812,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 984 266,79 €	8 984 266,79 €
% du montant total des achats de l'exercice	5,62%	3,75%	18,55%	0,97%	7,01%	30,28%	-					
% du chiffre d'affaires de l'exercice							100%	0,00%	0,00%	0,00%	178,66%	178,66%
<i>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</i>												

Nombre de facture exclues		
Montant total des factures exclues		
<i>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)</i>		
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux

2. RESULTAT – AFFECTATION

2.1. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Nous allons maintenant vous présenter les comptes annuels que nous soumettons votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Aucun changement notable de méthode d'évaluation et de méthode de présentation des comptes n'est intervenu au cours de l'exercice. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre indicatif.

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 4 964 213 € contre 4 099 020 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 21,11 % ;

Le total des produits d'exploitation s'élève à 5 042 166 € contre 4 111 451 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 22,64 % ;

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 2 768 232 € contre 2 541 013 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 8,94 % ;

Le résultat d'exploitation ressort à 2 273 934 € contre 1 570 438 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 44,80 % ;

Le montant des traitements et salaires s'élève à 614 589 € contre 364 575 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 68,58 % ;

Le montant des charges sociales s'élève à 238 792 € contre 127 922 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 86,67 % ;

L'effectif salarié moyen s'élève à 14 contre 9 au titre de l'exercice précédent ;

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail Intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de -920 692 € contre 1 091 986 € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant Impôt de l'exercice ressort à 1 353 243 € contre 513 071 € pour l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -673 660 € contre -6369 € au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 250 814 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 428 769 € contre un bénéfice de 326 046 € au titre de l'exercice précédent ;

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 21 914 894 € contre 12 055 790 € pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

2.2. SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIÉTÉ

	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts	2 572 274 €	1 021 386 €
Groupe et associés (net)	11 080 126 €	4 803 379 €
Trésorerie placée	-	-
Liquidités	832 130 €	493 356 €
Dette nette	12 820 270 €	5 331 409 €

2.3. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Néant.

2.4. AFFECTATION DU RESULTAT

2.4.1. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 428 769 € de la manière suivante :

ORIGINE

- Résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 428 769 €,
- Report à nouveau antérieur, soit 0 €,
- Prélèvement sur la réserve légale, soit 0 €,
- Prélèvement sur la réserve facultative, soit 0 €,
- Prélèvement sur les autres réserves, soit 0 €,
- Prélèvement sur le poste « prime d'émission, de fusion et d'apport », soit 0 €,
- Prélèvement sur la réserve libre, soit 0 €.

AFFECTATION

Dotation aux réserves

- Dotation à la réserve légale, soit 0 €,
- Dotation à la réserve statutaire, soit 0 €,
- Dotation à la réserve facultative, soit 0 €,
- Dotation aux autres réserves, soit 428 769 €,
- Dotation à la réserve libre, soit 0 €.

Apurement des pertes antérieures

- A l'apurement des pertes antérieures, soit 0 €,
- Solde du report à nouveau, soit 0 €.

Bénéfice distribuable

- A titre de dividende, soit 0 €,

Autres affectations et dotations

- Participation des salariés aux résultats, soit 0 €,
- Ecart de réévaluation, soit 0 €,
- Provisions réglementées, soit 0 €,

Report à nouveau

- Report à nouveau, soit 0 €,
- Solde du report à nouveau, soit 0 €.

2.4.2. ACOMPTE SUR DIVIDENDES – REGIME FISCAL DU DIVIDENDE

Néant.

2.4.3. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2014	413 084 €	-	-
31 décembre 2015	1 200 000 €	-	-
31 décembre 2016	-	-	-

2.5. DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 74 841 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élève à 24 087 €.

2.6. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

2.6.1. MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Stéphane ORIA assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application de l'article 18 des statuts, cette décision a été prise pour une durée de six ans.

Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente Indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

2.6.2. LISTE DES MANDATS SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Président du Conseil d'Administration	Monsieur Stéphane ORIA
Directeur Général	Monsieur Stéphane ORIA
Membre du Conseil d'Administration	Monsieur Georges BESSON
Membre du Conseil d'Administration	Monsieur Bruno LECOQ
Membre du Conseil d'Administration	IPO n° 1
Membre du Conseil d'Administration	Monsieur Christophe CHEVALIER

Monsieur Stéphane ORIA est également gérant de la SARL LE CLOS DES OLIVIERS et de la SCCV RESIDENCE GIANNI, filiales de la société UNITI.

2.6.3. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

2.7. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Le Commissaire aux comptes titulaire de la société est Monsieur Fabrice CAILLETTE. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Monsieur Jean-Marie MORALES a été désigné comme commissaire aux comptes suppléant jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Commissaire aux comptes établi un rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce qui sera présenté à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

La liste des conventions et engagements en cours est annexée aux présentes.

2.8. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Nous vous indiquons, conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, qu'au dernier jour de l'exercice clos, le personnel de la société (autre que les mandataires sociaux) possédait 100 000 actions de la société, soit une participation de 0,98 % dans le capital de la société.

2.9. IDENTITE DES TITULAIRES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES ET MODIFICATIONS INTERVENUES E COURS D'EXERCICE

Taux de participation	Actionnaires
+19/20 ^e du capital et des droits de vote	-
+2/3 du capital et des droits de vote	-
+1/2 du capital et des droits de vote	Etablissements Oria
+1/3 du capital et des droits de vote	Etablissements Oria
+1/4 du capital et des droits de vote	Etablissements Oria
+1/5 du capital et des droits de vote	Etablissements Oria
	Mutual Colors Capital Partners
+3/20 du capital et des droits de vote	Etablissements Oria
	Mutual Colors Capital Partners
+1/10 du capital et des droits de vote	Etablissements Oria
	Mutual Colors Capital Partners
+1/20 du capital et des droits de vote	Etablissements Oria
	Mutual Colors Capital Partners

2.10. REPARTITION DU CAPITAL

	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
ETABLISSEMENTS ORIA	6 294 147	62,16%	62,16%
MUTUAL COLORS CAPITAL PARTNERS	2 025 000	20%	20%
IPO n°1	271 600	2,68%	2,68%
M. Emmanuel TRAXEL	2	0,00002%	0,00002%
M. Julien ORIA	50 000	0,5%	0,5%
M. Travis BAICHE	50 000	0,5%	0,5%
CESSI	86 967	0,85%	0,85%
KARTEL	31 231	0,30%	0,30%
M. Raphael RODRIGUEZ	3	0,00002%	0,00002%
M. Raphael PRUNIER	1	0,000009%	0,000009%
M. Bruno LECOQ	133 334	1,31%	1,31%
ASSURANCES PLACEMENTS INVESTISSEMENTS	2 500	0,02%	0,02%
M. Paul AVOT	20 000	0,19%	0,19%
M. Pierre RICARD	1 280	0,01%	0,01%
ETABLISSEMENTS GEVAUDAN	4 618	0,04%	0,04%
Flottant/Porteur	1 154 317	11,40%	8,77%

TOTAL	10 125 000	100%	100%
--------------	-------------------	-------------	-------------

2.11. MODIFICIATION DU CAPITAL

Par acte sous seing privé du 21 décembre 2017, il a été procédé à la résolution des deux cessions de 135 000 actions chacune intervenues le 20 décembre 2016 entre les sociétés ETABLISSEMENTS ORIA et ETABLISSEMENTS GEVAUDAN au profit de la société UNITI.

Par acte sous seing privé du 21 décembre 2017, il a été procédé à la résolution des deux cessions de 250 000 actions chacune intervenues le 29 mai 2017 entre les sociétés ETABLISSEMENTS ORIA et ETABLISSEMENTS GEVAUDAN au profit de la société HB CAPITAL.

Par acte sous seing privé du 4 septembre 2017, il a été décidé d'attribuer 125 000 actions gratuites à Monsieur Bruno LECOQ par augmentation de capital de 12 500 € effectuée sur délégation de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 30 juin 2016.

La société ETABLISSEMENTS GEVAUDAN a cédé à la société ETABLISSEMENTS ORIA, 2 128 901 actions par acte sous seing privé du 21 décembre 2017.

La société ETABLISSEMENTS GEVAUDAN a cédé à la société MUTUAL COLORS CAPITAL PARTNERS 2 025 000 actions par acte sous seing privé du 21 décembre 2017.

2.12. ACTIONS AUTO-DETENUES ET D'AUTO-CONTROLE

Néant

2.13. AVIS DE DETENTION ET ALIENATION DE PARTICIPATION CROISEE

Néant

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Monsieur Stéphane ORIA
PDG



compagnie fiduciaire

NOUVELLE AQUITAINE – OCCITANIE – PARIS-ÎLE-DE-FRANCE

*certifié conforme par le
président*

**Dossier
des comptes annuels**



**Pour l'exercice
du 01/01/2017 au 31/12/2017**

-o-o-o-

UNITI

28 avenue de Friedland
75008 PARIS

-o-o-o-

**SIRET : 78982153500034
APE : 4110A**



Sommaire

COMPTE DE RESULTAT	1
COMPTE DE RESULTAT DETAILLE	3
<i>Détail Des Comptes De Produits</i>	3
<i>Détail Des Comptes De Produits (suite)</i>	4
<i>Détail Des Comptes De Charges (suite)</i>	5
<i>Détail Des Comptes De Charges (suite)</i>	9
BILAN ACTIF	10
BILAN PASSIF	11
BILAN DETAILLE	12
<i>Détail des Comptes d'Actif</i>	12
<i>Détail des Comptes d'Actif (suite)</i>	13
<i>Détail des Comptes de Passif</i>	14
<i>Détail des Comptes de Passif (suite)</i>	15
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	17
<i>PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	17
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	20
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	22
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	25
<i>AUTRES INFORMATIONS</i>	26
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	30
<i>RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES</i>	32
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	33
LISTE DES IMMOBILISATIONS	35
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	37
DOSSIER FISCAL	38



COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	4 964 213		4 964 213	4 099 020
Chiffres d'affaires Nets	4 964 213		4 964 213	4 099 020
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			77 837	12 141
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				
Autres produits			116	290
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			5 042 166	4 111 451
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			1 755 917	1 911 873
Impôts, taxes et versements assimilés			60 013	33 507
Salaires et traitements			614 589	364 575
Charges sociales			238 792	127 922
Dotations aux amortissements sur immobilisations			28 505	27 288
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			54 845	75 845
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			15 571	4
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			2 768 232	2 541 013
RESULTAT EXPLOITATION			2 273 934	1 570 438
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			55 089	34 358
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges			462 310	
Différences positives de change				261
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			517 400	34 619
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 090 507	987 310
Intérêts et charges assimilés			347 584	104 675
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			1 438 091	1 091 986
RESULTAT FINANCIER			-920 692	-1 057 367
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			1 353 243	513 071



COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		15 224
Produits exceptionnels sur opérations en capital	110 445	322
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	110 445	15 546
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	784 105	21 914
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	784 105	21 914
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-673 660	-6 369
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	250 814	180 656
TOTAL DES PRODUITS	5 670 011	4 161 615
TOTAL DES CHARGES	5 241 242	3 835 569
RESULTAT NET	428 769	326 046
Dont Crédit-bail mobilier	103 980	40 999
Dont Crédit-bail immobilier		



COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

Présenté en Euros

Détail Des Comptes De Produits	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
PRODUCTION VENDUE SERVICES	4 964 213	4 099 020	865 193	21.11
PRESTATIONS DE SERVICES	4 964 213	4 094 347	869 866	21.25
PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES		4 673	- 4 673	-100.00
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4 964 213	4 099 020	865 193	21.11
REPRISES AMORT. PROV. TRANSFERT CHARGES	77 837	12 141	65 696	541.11
REPRISE DEP. CREANCES	75 845		75 845	
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	1 992	12 141	- 10 149	-83.59
AUTRES PRODUITS	116	290	- 174	-60.00
PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	116	290	- 174	-60.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 042 166	4 111 451	930 715	22.64



COMPTE DE RESULTAT DETAILLE (suite)

Présenté en Euros

Détail Des Comptes De Produits (suite)	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	55 089	34 358	20 731	60.34
REVENUS DES CREANCES/PARTICIPA	55 089	34 358	20 731	60.34
REPRISES SUR PROV. ET TRANSFERTS DE CHARGES	462 310		462 310	
REP. DEP. COMPTE INTRAGROUPE	462 310		462 310	
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE		261	- 261	-100.00
GAINS DE CHANGE		261	- 261	-100.00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	517 400	34 619	482 781	n/s
PRODUITS EXCEPT. SUR OPERATIONS DE GESTION		15 224	- 15 224	-100.00
PRODUITS EX ANTERIEURS		15 224	- 15 224	-100.00
PRODUITS EXCEPT. SUR OPERATIONS EN CAPITAL	110 445	322	110 123	n/s
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	110 445	322	110 123	n/s
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	110 445	15 546	94 899	610.44



COMPTE DE RESULTAT DETAILLE (suite)

Présenté en Euros

Détail Des Comptes De Charges (suite)	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 755 917	1 911 873	- 155 956	-8.16
FOURNITURES ELECTRICITE	3 137	1 851	1 286	69.48
ACHATS DE PETIT EQUIPEMENT	11 718	3 839	7 879	205.24
FOURNITURES D'ENTRETIEN	18		18	
ACHATS FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 549	1 739	2 810	161.59
MERCEDES 1663.97	23 145	15 136	8 009	52.91
MERCEDES 1976.78	14 559	21 839	- 7 280	-33.33
MERCEDES 373.13	4 025	4 025		0.00
PORSCHE 2291.93	40 453		40 453	
TESLA	16 891		16 891	
CREDIPAR PEUGEOT	4 906		4 906	
LOCATIONS	7 965	1 587	6 378	401.89
LOYER MONTPELLIER	28 760	28 720	40	0.14
LOYER PARIS	57 250	57 576	- 326	-0.57
LOYER MARSEILLE	12 461	8 422	4 039	47.96
LOCATION PARKING PARIS	2 160		2 160	
LOCATION LOGEMENT FONCT° PARIS	21 600		21 600	
DOMICILIATION UNITI CANADA		610	- 610	-100.00
COPIEUR TRACEUR DE PLAN	9 792	5 974	3 818	63.91
XEROX	7 473	3 664	3 809	103.96
LOCATION MATERIEL DE SURV.	618	618		0.00
LOCATIONS IMMOBILIERES		14 400	- 14 400	-100.00
LOCATION VEHICULE BMW	5 821	23 286	- 17 465	-75.00
LOCATIONS DE MATERIEL TECHNIQUE	1 090		1 090	
LOCATIONS MATERIEL TRANSPORT	9 629	1 683	7 946	472.13
LOCATIONS DE MATERIEL BUREAU	9 329	8 495	834	9.82
CHARGES LOCATIVES & COPRO.	10 010	6 059	3 951	65.21
ENTRETIEN ET REPARATIONS	3 261	225	3 036	n/s
ENTRETIEN IMMOBILIER	4 518	7 442	- 2 924	-39.29
ENTRETIEN LOCAUX	2 312		2 312	
ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERS	488		488	
ENTRETIEN DU MAT RIEL TECHNIQUE	225		225	
ENTRETIEN MOBILIER	6		6	
ENTRETIEN MATERIEL TRANSPORT	10 515	8 314	2 201	26.47
ENTRETIEN MATERIEL DE BUREAU	460		460	
MAINTENANCE	7 803	9 959	- 2 156	-21.65
PRIMES D'ASSURANCE	3 400	2 349	1 051	44.74



Détail Des Comptes De Charges (suite)	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
ASSURANCES MULTIRISQUES	5 672		5 672	
ASSURANCES DOMMAGE-CONSTRUCTION	21 758	23 808	- 2 050	-8.61
ASSURANCE MATERIEL TRANSPORT	13 475	15 128	- 1 653	-10.93
SFS INDEMNITE IMMO	4 000	6 520	- 2 520	-38.65
DOCUMENTATION GENERALE	464	1 417	- 953	-67.25
HONORAIRES REM D'INTERMEDIAIRE	28 706	481 377	- 452 671	-94.04
COM APPORT D'AFFAIRE EXTERNE	65 000	20 000	45 000	225.00
HONORAIRES BLG	40 585	143 528	- 102 943	-71.72
HONORAIRES CESSI	65 649	25 652	39 997	155.92
HONORAIRES VIRGILE AVOCAT		8 235	- 8 235	-100.00
HONORAIRES SOLNADIKA	398 500		398 500	
CAPITAL MANAGERS	104 000		104 000	
FONCIERE & FINANCIERE		216 000	- 216 000	-100.00
ST LAURENT		216 000	- 216 000	-100.00
HONORAIRES CAC CM AUDIT	38 139	37 783	356	0.94
PAIE PME		7 532	- 7 532	-100.00
MAYER BROWN		16 032	- 16 032	-100.00
LERINS AVOCATS	35 658	22 400	13 258	59.19
HONORAIRES CF	33 340	65 000	- 31 660	-48.71
HONORAIRES SAPIIR	55 000		55 000	
HONORAIRES FB DVPT	20 000		20 000	
HONORAIRES NIBELIS	7 334		7 334	
HONORAIRE BERAUD AVOCAT	3 600		3 600	
HONORAIRES ME NICOLAS BROVILLE	13 526		13 526	
HONORAIRES ALLAOUA BRAHIM	7 800		7 800	
SDM CANADA	3 081		3 081	
B2B AVOCATS	600		600	
HONORAIRES LEXEM	1 200		1 200	
HONORAIRES DEOIA	50 600		50 600	
CACEIS	4 805		4 805	
HONORAIRE CHEYSSON AVOCAT	17 790		17 790	
HONORAIRES JURIDIQUES CF	19 300		19 300	
HONORAIRES KEPHART	9 500	8 147	1 353	16.61
FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	14 859	11 580	3 279	28.32
DIVERS	1 936		1 936	
PUBLICITE	48 202	115 420	- 67 218	-58.24
ANNONCES ET INSERTIONS	10 140	2 061	8 079	391.99
ECHANTILLONS	1 107		1 107	
FOIRES ET EXPOSITIONS	350	37 799	- 37 449	-99.07
CADEAUX LA CLIENT LE	1 401		1 401	



Détail Des Comptes De Charges (suite)	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
CATALOGUES ET IMPRIMES	1 586		1 586	
FRAIS D'ACTES	13		13	
TRANSPORTS SUR ACHATS	74		74	
TRANSPORTS DIVERS		381	- 381	-100.00
DEPLACEMENTS ET RECEPTIONS	3 676		3 676	
RESTAURANT	31 905		31 905	
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	12 013	-8 852	20 865	-235.71
HOTEL	20 131	25 264	-5 133	-20.32
CARBURANT	28 045	22 164	5 881	26.53
AUTOROUTE	17 286	12 696	4 590	36.15
PARKING	2 586	2 981	- 395	-13.25
AIRFRANCE	50 208	47 157	3 051	6.47
SNCF	8 088	8 536	- 448	-5.25
TAXI	15 502	6 757	8 745	129.42
FORFAIT KILOMETRIQUES	9 463	2 215	7 248	327.22
RECEPTIONS	2 313	27 576	-25 263	-91.61
FRAIS POSTAUX	4 749	4 093	656	16.03
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	4 769	1 986	2 783	140.13
T L PHONE	302		302	
BOUYGUES	6 095	5 026	1 069	21.27
SIETEL	48	452	- 404	-89.38
ORANGE	5 870	13 046	-7 176	-55.01
GRENKE	900		900	
SERVICES BANCAIRES 20%	22 616	15 165	7 451	49.13
CACEIS (COMMISSIONS, TENUE DE COMPTE	568	4 901	- 4 333	-88.41
FRAIS DE GESTION	272		272	
DIVERS	19		19	
HERMETYS		1 099	- 1 099	-100.00
COTISATIONS	495		495	
FRAIS DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL	18 900		18 900	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	60 013	33 507	26 506	79.11
TAXE D'APPRENTISSAGE	4 205	2 392	1 813	75.79
FORMATION CONTINUE (ORGANISME)	6 184	3 576	2 608	72.93
CFE	4 330	2 003	2 327	116.18
CVAE	39 545	15 795	23 750	150.36
DROITS D ENREGISTREMENTS SUR RACHAT		1 485	- 1 485	-100.00
TAXES VEHICULES SOCIETES	2 238	8 256	- 6 018	-72.89
DROITS D'ENREGISTREMENT	3 490		3 490	
TAXES DIVERSES	21		21	



Détail Des Comptes De Charges (suite)	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
SALAIRES ET TRAITEMENTS	614 589	364 575	250 014	68.58
SALAIRES APPOINTEMENTS	570 595	353 178	217 417	61.56
ABSENCE EXCEPTIONNELLE		-1 380	1 380	-100.00
CONGES PAYES	-7 647	10 762	-18 409	-171.06
PRIME EXCEPTIONNEL	47 792		47 792	
INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS		1 794	-1 794	-100.00
AVANCES IJSS NET MTP	1 588	221	1 367	618.55
INDEM. CONVENTIONNELLES	2 261		2 261	
CHARGES SOCIALES	238 792	127 922	110 870	86.67
COTISATIONS URSSAF	170 745	99 772	70 973	71.14
COTISATIONS MUTUELLE APICIL	2 654	2 831	-177	-6.25
APICIL NON CADRE	5 411		5 411	
COTISATIONS MUTUELLE CIPRES	4 089	3 708	381	10.28
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	54 289	27 349	26 940	98.50
COTISATIONS PREVOYANCE	6 542	2 991	3 551	118.72
ORGAN.SOCIAUX -CHARGES A PAYER	-3 441	6 098	-9 539	-156.43
COTISATIONS AUTRES ORGANISM. SOCX		-3 404	3 404	-100.00
MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	1 624	1 048	576	54.96
TICKETS RESTAURANTS	10 321		10 321	
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		202	-202	-100.00
CICE	-13 443	-12 674	-769	6.07
DOTATIONS AUX AMORTS. SUR IMMOBILISATIONS	28 505	27 288	1 217	4.46
DOT. AMORT. S/IMMOBIL. INCORPOREL.	14 664	14 664		0.00
DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORPOREL.	13 841	12 624	1 217	9.64
DOTATIONS AUX PROV. SUR ACTIF CIRCULANT	54 845	75 845	-21 000	-27.69
DOT. DEPRECIATIONS DES CREANCE	54 845	75 845	-21 000	-27.69
AUTRES CHARGES	15 571	4	15 567	n/s
REDEVANCES POUR BREVETS, LICENCES	14 224		14 224	
REDEVANCES POUR NOM DE DOMAINE	1 039		1 039	
CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	308	4	304	n/s
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 768 232	2 541 013	227 219	8.94



COMPTE DE RESULTAT DETAILLE (suite)

Présenté en Euros

Détail Des Comptes De Charges (suite)	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
DOTATIONS FIN. AUX AMORTS ET PROVISIONS	1 090 507	987 310	103 197	10.45
DOT DEPRECIATION COMPTES INTRAGROUPE	1 090 507	987 310	103 197	10.45
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	347 584	104 675	242 909	232.06
INTERETS DES OBLIGATIONS	230 383	21 386	208 997	977.26
INTERETS DES DETTES SUR PARTICIPATIONS	117 202	81 492	35 710	43.82
INTERETS DES AUTRES DETTES		1 797	- 1 797	-100.00
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	1 438 091	1 091 986	346 105	31.70
CHARGES EXCEPT. SUR OPERATIONS DE GESTION	784 105	21 914	762 191	n/s
PENALITES SUR MARCHES	40		40	
PENALITES ET AMENDES	36 091	3 197	32 894	n/s
CHARGES EXCEPTIONNELLES	414 848		414 848	
CHARGES EX. ANTERIEURS	177	1 217	- 1 040	-85.46
CHARGES EXCEPTIONNELLES	332 949	17 500	315 449	n/s
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	784 105	21 914	762 191	n/s
IMPOTS SUR LES BENEFICES	250 814	180 656	70 158	38.84
IMPOTS SUR LES BENEFICES	250 814	180 656	70 158	38.84
DONT CREDIT-BAIL MOBILIER	103 980	40 999	62 981	153.62
MERCEDES 1663.97	23 145	15 136	8 009	52.91
MERCEDES 1976.78	14 559	21 839	- 7 280	-33.33
MERCEDES 373.13	4 025	4 025		0.00
PORSCHE 2291.93	40 453		40 453	
TESLA	16 891		16 891	
CREDIPAR PEUGEOT	4 906		4 906	



BILAN ACTIF

	31/12/2017 (12 mois)			Présenté en Euros 31/12/2016 (12 mois)
	Brut	Amort.Déprect°.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	43 992	43 176	816	15 480
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	230 000		230 000	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	51 738	30 097	21 641	29 714
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	1 418 219		1 418 219	62 151
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	79 612		79 612	79 282
ACTIF IMMOBILISE	1 823 560	73 272	1 750 287	186 626
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes	8 099		8 099	8 099
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	15 758 871	248 805	15 510 066	9 641 129
Fournisseurs débiteurs	16 972		16 972	587
Personnel				
Organismes sociaux	3 084		3 084	
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	380 140		380 140	120 161
Autres	4 990 138	1 615 507	3 374 631	1 541 870
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	832 130		832 130	493 356
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	39 486		39 486	63 962
ACTIF CIRCULANT	22 028 919	1 864 312	20 164 607	11 869 164
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	23 852 479	1 937 585	21 914 894	12 055 790



BILAN PASSIF

	<i>Présenté en Euros</i>	
	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Capital social ou individuel	1 012 500	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	100 000	100 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	728 573	415 026
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	428 769	326 046
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 269 842	1 841 072
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	4 500	4 500
Provisions pour charges	9 293	9 293
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 793	13 793
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires	2 572 274	1 021 386
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Associés	11 080 126	4 803 379
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	674 200	333 977
Personnel	26 986	24 823
Organismes sociaux	69 858	50 222
Etat, impôts sur les bénéfices	433 545	779 141
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 658 742	1 654 020
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	21 683	3 519
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	41 048	40 997
Autres dettes	719 291	756 403
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 333 507	733 057
DETTES	19 631 260	10 200 925
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	21 914 894	12 055 790



BILAN DETAILLE

Présenté en Euros

Détail des Comptes d'Actif	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)	Variation
ACTIF IMMOBILISE	1 750 287	186 626	1 563 661
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	816	15 480	- 14 664
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	6 992	6 992	
LOGICIELS	37 000	37 000	
AMORTIS. CONCESS. & DROITS SIMIL.	-18 509	-16 179	- 2 330
AMORTIS. LOGICIELS	-24 667	-12 333	- 12 334
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	230 000		230 000
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.	230 000		230 000
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 641	29 714	- 8 073
AGENCEMENTS LOCAUX	1 072		1 072
MATERIEL DE BUREAU	8 626	8 626	
MATERIEL INFORMATIQUE	33 195	30 684	2 511
MOBILIER	8 844	6 660	2 184
AMORTIS. AGENCEMENTS LOCAUX	-179		- 179
AMORTIS. MATER.BUREAU	-4 618	-4 618	
AMORTIS. MATERIEL INFORMATIQUE	-22 730	-10 228	- 12 502
AMORTIS. MOBILIER	-2 569	-1 410	- 1 159
AUTRES PARTICIPATIONS	1 418 219	62 151	1 356 068
TITRES DE PARTICIPATION	4 650	4 650	
TITRES DE PARTICIPATION	1 413 369	57 301	1 356 068
AUTRES FORMES DE PARTICIPATION	200	200	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	79 612	79 282	330
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	79 612	79 282	330



BILAN DETAILLE (suite)

Présenté en Euros

Détail des Comptes d'Actif (suite)	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)	Variation
ACTIF CIRCULANT	20 164 607	11 869 164	8 295 443
AVANCES & ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	8 099	8 099	
FOURNISSEURS - ACOMPTES S/COMMANDES	8 099	8 099	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	15 510 066	9 641 129	5 868 937
CLIENTS	14 013 079	9 482 380	4 530 699
CLIENTS- FACTURES A ETABLIR	1 745 792	428 554	1 317 238
DEPRECIATIONS COMPTES CLIENTS	-248 805	-269 805	21 000
FOURNISSEURS DEBITEURS	16 972	587	16 385
FOURNISSEURS 20%	16 972	587	16 385
ORGANISMES SOCIAUX	3 084		3 084
TICKETS RESTAURANT	3 084		3 084
ETAT, TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	380 140	120 161	259 979
TVA DED S/AUT.BIENS ET SCES	38 167	35 325	2 842
CREDIT DE TVA A REPORTER	178 156		178 156
REGUL DE TVA DEDUCTIBLE	152 881	69 696	83 185
TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	10 936	15 140	- 4 204
AUTRES	3 374 631	1 541 870	1 832 761
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	54 035	57 394	- 3 359
COMPTES INTRAGROUPES	4 845 266	2 470 172	2 375 094
ASSOCIES - ETS ORIA	89 222		89 222
FRAIS CHEVALLIER CHRISTOPHE	17	17	
SAINT SEVER	605	605	
VASCO INVESTISSEMENTS	241	241	
OC9 / BEGONIA	50	50	
OC 3 / AMANDINE	50	50	
OC1 / GIANNI	330	330	
OC 28	175	175	
OBJECTIF EGLANTINE	147	147	
DEPRECIATION COMPTES INTRAGROU	-1 615 507	-987 310	- 628 197
DISPONIBILITES	832 130	493 356	338 774
MONTE PASCHI UNITI	831 962	493 189	338 773
CAISSE	167	167	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	39 486	63 962	- 24 476
CHARGES CONSTAT ES D'AVANCE	39 486	63 962	- 24 476



BILAN DETAILLE (suite)

Présenté en Euros

Détail des Comptes de Passif	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)	Variation
CAPITAUX PROPRES	2 269 842	1 841 072	428 770
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 012 500	1 000 000	12 500
CAPITAL SOUSCRIT-APPEL, VERS	1 012 500	1 000 000	12 500
RESERVE LEGALE	100 000	100 000	
RESERVE LEGALE	100 000	100 000	
AUTRES RESERVES	728 573	415 026	313 547
AUTRES RESERVES	728 573	415 026	313 547
RESULTAT DE L'EXERCICE	428 769	326 046	102 723
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 793	13 793	
PROVISIONS POUR RISQUES	4 500	4 500	
PROVISIONS POUR LITIGES	4 500	4 500	
PROVISIONS POUR CHARGES	9 293	9 293	
PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES	9 293	9 293	



BILAN DETAILLE (suite)

Présenté en Euros

Détail des Comptes de Passif (suite)	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)	Variation
EMPRUNTS ET DETTES	19 631 260	10 200 925	9 430 335
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	2 572 274	1 021 386	1 550 888
OBLIGATIONS AMANDINE	400 000	400 000	
OBLIGATIONS DOMAINE DES PINS		600 000	- 600 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE DOM. PINS	2 000 000		2 000 000
INTERETS COURUS SUR OBLIGATION ASSOCIES	172 274	21 386	150 888
COMPTES INTRAGROUPES	11 080 126	4 803 379	6 276 747
ASSOCIES - ETS GEVAUDAN		116 394	- 116 394
ASSOCIES - ETS ORIA		24 335	- 24 335
ASSOCIES - OPERATIONS S/CAPITAL	4 650	4 650	
CAPITAL APPELE NON VERSE	4 800	4 800	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	674 200	333 977	340 223
FOURNISSEURS 20%	635 971	243 089	392 882
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	38 229	90 888	- 52 659
PERSONNEL	26 986	24 823	2 163
PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	9 810		9 810
DETTES PROVIS. PROV CONGES A PAYER ORGANISMES SOCIAUX	17 176	24 823	- 7 647
SECURITE SOCIALE	69 858	50 222	19 636
MUTUELLE CIPRES	28 093	14 522	13 571
MUTUELLE APICIL	2 220	1 542	678
RETRAITE	2 158	2 700	- 542
PREVOYANCE	9 223	11 027	- 1 804
APPRENTISSAGE	4 987	3 291	1 696
FORMATION	6 597	2 392	4 205
CHARGES SOCIALES S/CONG S PAYER	8 850	3 576	5 274
ETAT, IMPOTS SUR LES BENEFICES	7 729	11 170	- 3 441
ETAT - IMPOTS S/ LES BENEFICES	433 545	779 141	- 345 596
ETAT, TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	2 658 742	1 654 020	1 004 722
TVA A DECAISSER		89 524	- 89 524
TVA COLLECTEE 20%	2 331 561	1 525 070	806 491
TVA A REGULARISER	36 215		36 215
TVA SUR FACTURES A ETABLIR	290 965	39 426	251 539
AUTRES IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES	21 683	3 519	18 164
AUTRES IMPOTS TAXES ET VERST. ASSIM	2 232	160	2 072
ETAT - AUTRES CHARGES PAYER		3 359	- 3 359
ETAT - CVAE	19 451		19 451
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	41 048	40 997	51
TITRES DE PART. NON LIBERES	41 048	40 997	51
AUTRES DETTES	719 291	756 403	- 37 112
CLIENTS	23 715	60 263	- 36 548



Détail des Comptes de Passif (suite)	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)	Variation
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	37 717	192 000	- 154 283
ASSOCIES - DIVIDENDES A PAYER	111 199	161 199	- 50 000
DIVIDEND A PAYER -ETS ORIA	136 367	136 367	
DIVIDEND APAYER -ETS GEVAUDA	30 000	136 433	- 106 433
FRAIS BAICHE TRAVIS	138	21	117
FRAIS HERVE GEVAUDAN	31	2	29
FRAIS STEPHANE ORIA	540	745	- 205
FRAIS EMILIE LUQUIAU		101	- 101
FRAIS JULIEN ORIA	2		2
FRAIS ROZKVAS XAVIER	67		67
FRAIS MERCORELLI PIERRE ALEXANDRE	486		486
BURATO BRUNO	236		236
LES CAYRETS	64 771	68 871	- 4 100
OC20 / COQUELICOT	250	250	
SOCIETY	75	75	
OC 23 / ANEMONE	75	75	
CREDITEURS DIVERS	800		800
CHARGES A PAYER	312 821		312 821
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 333 507	733 057	600 450
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 333 507	733 057	600 450



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

*celle-ci est comprise par le
présent*

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice se caractérise par les événements et circonstances ci-après :

- Augmentation de capital
- Prise de participation dans 6 sociétés

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

2. COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI.

Le CICE est comptabilisé au crédit d'un sous compte 64 « charges de personnel », et s'élève pour l'exercice à 13 443€.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et de recrutement
- de prospection de nouveaux marchés

3. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun autre changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



4. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

En outre, l'entreprise a opté pour l'incorporation au coût d'entrée des immobilisations corporelles et incorporelles des frais d'acquisition d'immobilisations.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue par l'entreprise :

	Durée d'utilisation	Durée d'usage fiscale
Logiciels informatiques	3 ans	de 1 à 3 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 7 ans	de 3 à 10 ans
Mobilier	de 7 à 10 ans	10 ans

La différence éventuelle entre l'amortissement économique calculé sur la durée d'utilisation et l'amortissement fiscal calculé sur la durée d'usage fait l'objet, le cas échéant, d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel.

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (total bilan \leq 3,65 M€ ; chiffre d'affaires \leq 7,3 M€ ; effectif \leq 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

Par prudence, des pertes à terminaison ont dû être constatées sur certains chantiers non encore achevés.

Une provision sur les créances d'Uniti a été dotée pour un montant de 1 145 352 € concernant trois chantiers (Mas Bedos, Anemone, Pierre et Marie Curie), afin de prendre en compte la dépréciation de ces actifs.



➤ **Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

➤ **Engagements en matière de retraite**

Option retenue :

Compte tenu du turnover, du nombre de salariés et de l'âge de l'effectif, les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 823 560 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	43 992	230 000		273 992
Immobilisations corporelles	45 970	5 768		51 738
Immobilisations financières	141 433	1 356 398		1 497 831
TOTAL	231 394	1 592 166		1 823 560

Amortissements et dépréciations d'actif = 73 272 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	28 512	14 664		43 176
Immobilisations corporelles	16 256	13 841		30 097
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	44 768	28 505		73 272

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	43 992	43 176	816	3 ans
Autres immobilisations incorp.	230 000	0	230 000	Non amortiss.
Agencements locaux	1 072	179	893	5 ans
Matériel de bureau	8 626	4 618	4 008	de 3 à 7 ans
Matériel informatique	33 195	22 730	10 465	3 ans
Mobilier	8 844	2 569	6 275	de 7 à 10 ans
TOTAL	325 729	73 272	252 457	



Etat des créances = 21 268 302 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	79 612	79 612	
Actif circulant & charges d'avance	21 188 690	21 188 690	
TOTAL	21 268 302	21 268 302	

Dépréciations = 1 864 312 €

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	1 257 115	1 145 352	538 155	1 864 312
Comptes financiers				
TOTAL	1 257 115	1 145 352	538 155	1 864 312

Le programme porté par la filiale Amandine présente un risque pour UNITI évalué à ce jour à 500 K€, et fait l'objet d'une dépréciation à 100 %. La perte globale est chiffrée à 2 800 K €, mais le cabinet d'avocats en charge du dossier confirme que cette perte sera couverte par l'assurance dommage.

Produits à recevoir par postes du bilan = 1 799 827 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 745 792
Autres créances	54 035
Disponibilités	
TOTAL	1 799 827

Charges constatées d'avance = 39 486 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 012 500 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10 000 000	0,10	1 000 000
Titres émis	125 000	0,10	12 500
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10 125 000	0,10	1 012 500

Composition du capital social

ACTIONNAIRES	% de détention	Nombre des parts ou d'actions
SASU ETS ORIA 34300 AGDE	68,46	6 931 805
SA MUTUAL COLORS - LUXEMBOURG	20,00	2 025 000
AUTRES PORTEURS	11,54	1 168 195
TOTAL	100,00	10 125 000

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	326 046
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	326 046
Affectation aux réserves	326 046
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
TOTAL DES AFFECTATIONS	326 046



Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2017	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2017
Capital	1 000 000		12 500		1 012 500
Réserve légale	100 000				100 000
Autres réserves	415 026	326 046	326 046	12 500	728 573
Report à Nouveau					
Résultat de l'exercice	326 046	-326 046	428 769	326 046	428 769
Dividendes					
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 841 072	0	767 315	338 546	2 269 842

Provisions = 13 793 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	13 793			13 793
TOTAL	13 793			13 793

Etat des dettes = 19 631 260 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 572 274	572 274	2 000 000	
Dettes financières diverses	11 080 126	11 080 126		
Fournisseurs	674 200	674 200		
Dettes fiscales & sociales	3 210 814	3 210 814		
Dettes sur immobilisations	41 048	41 048		
Autres dettes	719 291	719 291		
Produits constatés d'avance	1 333 507	1 333 507		
TOTAL	19 631 260	17 631 260	2 000 000	



Charges à payer par postes du bilan = 605 398 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	172 274
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	38 229
Dettes fiscales & sociales	44 357
Autres dettes	
TOTAL	605 398

Produits constatés d'avance = 1 333 507 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 4 964 213 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	4 964 213	100,00 %
TOTAL	4 964 213	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 250 814 €

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	2 273 934	782 264	1 491 670
Résultat financier	-920 692	- 306 897	- 613 795
Résultat exceptionnel	-673 660	- 224 553	- 449 107
Participation des salariés			
TOTAL	679 583	250 814	428 769

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	38 139
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	38 139

Entreprises Liées : Eléments concernant les entreprises liées et les participations

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	liées	avec lesquelles la Sté a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations Participations	1 377 171	
Créances rattachées à des participations Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)		
Créances clients et comptes rattachés	13 599 636	
Autres créances	4 550 889	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 357 692	
Produits de participation	55 089	
Autres produits financiers		
Charges financières	117 201	



Entreprises Liées : Détail des autres créances et autres dettes

Autres créances	Montant	Autres dettes	Montant
Clos saint Jacques	294 860.96 €	Clos Enguerand	1 458 113.85 €
Clos d'Amandine	1 940 661.92 €	Gianni	81 677.97 €
Clos d'Alexandra	66 469.55 €	Coquelicot	670 436.07 €
Eglantine	4 143.66 €	Begonia	115 249.92 €
Mas Bedos	430 476.87 €	Senas Alpilles	296 978.49 €
Anemone	703 750.76 €	Toulon Esterel	734 236.85 €
Clos des Oliviers	492.60 €	Draguignan Esterel	544 031.15 €
Foncière Uniti	2 399.55 €	Uniti Nord de France	236 284.49 €
Uniti Accession	1 061.87 €	Clos de Jade	2 488 148.31 €
Claude Monet	48 615.62 €	Emeraude	741 367.80 €
Gustave Eiffel	2 675.06 €	Grenade	679 333.34 €
Fac saint Jérôme	150 625.85 €	Domaine des Pins	1 128 234.96 €
Standing Senior	1 174.51 €	L'Opale	230 789.48 €
Le clos Marion	45 954.22 €	Les jardins de Cleia	1 572 535.15 €
Camélias	27 561.72 €	L'Astilbe	93 257.91 €
Saint bel Tillion	43 875.51 €		
Oussea	842.96 €		
Résidence saint Julien	821.92 €	Actionnaires	4 650.00 €
Alhena	37 676.96 €	Dividendes à payer	277 566.64 €
Terrasses de Kassandra	52 242.46 €	Capital appelé non versé (filiales)	4 800.00 €
Les jardins d'Iris	4 006.76 €		
Les jardins d'Emilie	84 719.56 €		
Le Clos Matty	19 031.32 €		
Résidence Diego	103 736.35 €		
Le jardin d'Ambre	9 694.44 €		
Sequoia	64 082.75 €		
Résidence Cassiopée	934.20 €		
Square Cristal	15 555.40 €		
Agate	45 792.92 €		
Amaryllis	27 431.21 €		
Harmony	12 394.28 €		
Antarès	9 293.66 €		
Le Clos d'Esmée	805.54 €		
L'Oranger	5 777.48 €		
L'Eucalyptus	28 136.68 €		
La Claude saint Amand	45 229.94 €		
Le Clos de Lorène	2 142.96 €		
Le Louisiane	846.67 €		
L'Eden	326.00 €		
Lilas	326.00 €		
L'Odyssee	226.00 €		
Uniti Luxembourg	72 859.13 €		
Clos Verdun	20 154.42 €		
Clos de la Convention	870.97 €		
Le Clos de Bastion	30 102.93 €		
Le Clos Kennedy	804.45 €		
Actionnaires	89 221.67 €		
TOTAL AUTRES CREANCES	4 550 889 €	TOTAL AUTRES DETTES	11 357 692 €



Entreprises Liées : Détail des créances clients

Créances clients	Montant	Créances clients	Montant
Clos Abayette	102 186.23 €	Harmony	96 849.00 €
Uniti Accession	42.32 €	Les jardins d'Iris	85 050.00 €
Agate	53 235.00 €	Clos de Jade	475 276.16 €
Clos d'Alexandra	23 714.92 €	Les jardins d'Armbre	1 428.00 €
Alhena	317 968.56 €	Résidence saint Julien	235 794.31 €
Clos d'Amandine	53 796.19 €	Terrasses de Cassandra	519 644.53 €
Amaryllis	367 585.48 €	Le Clos Kennedy	398 790.00 €
Anemone	13 281.30 €	La Claude saint Amand	279.76 €
Antarès	169 064.50 €	Le Clos saint Jacques	2 970.54 €
Astilbe	191 342.48 €	Les Lilas	250 573.06 €
Le Clos de Bastion	204 322.27 €	Clos de Lorène	72 260.50 €
Begonia	3 344.44 €	Le Clos Marion	111 337.26 €
Belbose	690 366.36 €	Mas Bedos	7 814.75 €
Camelias	279 183.82 €	Le Clos Matty	175 909.34 €
Résidence Cassiopée	203 193.00 €	Le Clos Menneveux	42 265.54 €
Les jardins de Cleia	598 377.68 €	Claude Monet	46.28 €
Clos de la Convention	86 433.97 €	L'Odysée	94 080.00 €
Coquelicot	1 352.42 €	Le Clos des Oliviers	64 491.55 €
Résidence Diego	478 548.02 €	L'Opale	105 687.57 €
Draguignan Esterel	701 920.13 €	Oussea	205 577.16 €
Eglantine	16 374.31 €	Pierre et Marie Curie	65 814.28 €
Emeraude	17 495.38 €	Domaine des Pins	1 161 790.07 €
Les jardins d'Emilie	614 699.64 €	Saint bel Tillion	292 988.75 €
Les jardins d'Esmée	120 120.00 €	Senas Alpilles	236 143.77 €
L'Eucalyptus	325 682.33 €	Sequoia	602 815.00 €
Fac saint Jérôme	574 307.33 €	Square Cristal	142 590.00 €
Foncière Uniti	42.17 €	Standing Seniors	37.24 €
Gianni	8 904.63 €	Toulon Esterel	807 931.33 €
Grenade	635 729.95 €	Uniti Nord de France	5 607.97 €
Gustave Eiffel	336 805.73 €	Verdun	195 801.11 €
TOTAL CREANCES CLIENTS			13 599 636 €

Engagements contrats de crédit-bail :

Objet	A moins d'un an	De 1 à 5 ans
Véhicule Classe A	2 435.94 euros	-
Véhicule Classe A	2 376.00 euros	
Véhicule Classe A	2 911.93 euros	
Véhicule Classe A	4 013.91 euros	
Véhicule Mercedes	4 024.80 euros	5 701.80 euros
Véhicule Porsche	29 915.16 euros	39 886.88 euros
Véhicule Tesla	26 583.36 euros	66 458.40 euros
Véhicule Peugeot	3 651.72 euros	12 476.71 euros
Véhicule Peugeot	4 758.36 euros	16 257.73 euros
TOTAL	80 671.18 euros	140 781.52 euros



Garanties données :

Dans le cadre de financements par emprunt obligataire de plusieurs participations, la société UNITI a donné certaines garanties, dont les conditions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Filiales	Montant emprunté par la filiale	Portée de la garantie donnée par UNITI
MAS BEDOS	500 000 €	Garantie à première demande : montant nominal et intérêts au taux de 10%
CLOS AMANDINE	400 000 €	Nantissement des parts sociales et du compte courant d'associé
SENAS ALPILLE	550 000 €	Nantissement des actions
EMERAUDE	500 000 €	Garantie à première demande : montant nominal et intérêts au taux de 10%
DIEGO	1 000 000 €	Garantie à première demande : montant nominal et intérêts au taux de 10%
DOMAINE DES PINS	3 000 000 €	Hypothèque de l'immeuble en état futur d'achèvement et nantissement des actions
CLOS DE JADE	1 800 000 €	Hypothèque de l'immeuble en état futur d'achèvement et nantissement des actions
CLOS DE JADE	1 900 000 €	Garantie à première demande : montant nominal et intérêts au taux de 10%
OPALE	300 000 €	Garantie à première demande : montant nominal et intérêts au taux de 10%
SEQUOIA	1 350 000 €	Hypothèque du terrain et nantissement des actions



DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 1 799 827 €

Produits à recevoir sur elts et comptes rattachés	Montant
Clients- factures a etablir(418100)	1 745 792
TOTAL	1 745 792

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat - produits a recevoir(448700)	54 035
TOTAL	54 035

Charges constatées d'avance = 39 486 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat es d'avance(486000)	39 486
TOTAL	39 486

Charges à payer = 605 398 €

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Interets courus sur obligation(168830)	172 274
TOTAL	172 274

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues(408100)	38 229
TOTAL	38 229

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provis. prov congés a payer(428200)	17 176
Charges sociales s/cong s payer(438200)	7 729
Etat - cvac(448610)	19 451
TOTAL	44 357



Autres dettes		Montant
	Charges a payer(468600)	312 821
	Clients - avoirs a etablir(419800)	37 717
	TOTAL	350 538

Produits constatés d'avance = 1 333 507 €

Produits constatés d'avance		Montant
	Produits constatés d'avance(487000)	1 333 507
	TOTAL	1 333 507



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 012 500	1 000 000	1 000 000	100 000	100 000
b) Nombre d'actions émises	10 125 000	10 000 000	10 000 000	100 000	100 000
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	4 964 213	4 099 020	4 552 751	1 355 415	271 020
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	2 294 902	1 597 145	2 541 174	895 273	4 515
c) Impôt sur les bénéfices	250 814	180 656	787 342	303 749	458
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	428 769	326 046	1 533 733	590 121	4 057
f) Montants des bénéfices distribués	0	1 200 000	413 084	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,04	0,03	0,15	5,9	NS
c) Dividende versé à chaque action	0	0,12	0,04	0	NA
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	15	13	10	3	2
b) Montant de la masse salariale	614 589	364 575	518 543	58 869	109 014
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	0	0	0	0	0

Observations complémentaires



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SCCV CLOS ST JACQUES	1 000	871.34	100,00	1 000	1 000			0	-225 486	
SCCV CLOS ALEXANDRA	1 000	-25797.49	100,00	1 000	1 000			0	-4 984.17	
SCCV GIANNI	1 000	46 203.70	100,00	1 230	1 230			0	-56 301.73	
SAS EGLANTINE	2 648	5 518.58	NC	99 962	99 962			7 847 749.10	-922 652.82	
EURL MAS BEDOS	1 000	-244 246.37	100,00	1 000	1 000			3 026 614.39	-128 355.50	
SCCV COQUELICOT	1 000	6 162.67	95,00	100 560.53	100 560.53			3 227 495.49	433 442.91	
SCCV AMANDINE	1 000	-2 537 768.64	95,00	230	230			0	-298 471.23	
SCCV BEGONIA	1 000	-217 303.43	95,00	143 093	143 093			3 386 098.46	-122 756.63	
SAS CLOS ENGUERAND	4 407	-82 582.79	NC	1 835	1 835			0	12 680.69	
SCCV ANEMONE	1 000	-644 108.69	95,00	1 950	1 950			4 206 515.03	-351 087.48	
SASU SENAS ALPILLE	100	-41 340.78	90,00	90	90			0	41 341.83	
SASU FAC ST-JEROME	100	0.41	100,00	100	100			0	0.40	
SASU TOULON ESTEREL	100	5 929.25	100,00	100	100			0	0.36	
SASU DRAGUIGNAN ESTEREL	100	-60 969.38	95,00	95	95			0	62 572	
SASU EMERAUDE	100	-2.79	100,00	100	100			0	-28 222.82	
SASU AMARYLLIS	100	0.29	100,00	100	100			0	0	
SASU RESIDENCE DIEGO	100	0	100,00	100	100			0	0	
SASU DOMAINE DES PINS	100	0.82	100,00	100	100			0	0	
SASU RESIDENCE ST-JULIEN	100	0.20	100,00	100	100			0	0	
SASU GRENADE	125	-123 863.91	100,00	100	100			0	123 864	
SASU CLAUDE MONET	100	0.55	100,00	100	100			0	-61 263.72	
SASU KASSANDRA	100	-83.33	100,00	100	100			0	0.06	
SASU CLOS DE JADE	100	0.19	100,00	100	100			0	-648 749.66	
SASU CLOS DE LA CONVENTION	100	0	100,00	100	100			0	0	
SASU CLOS MARION	100	0.98	100,00	100	100			0	-27 780.79	
SASU JARDIN D'IRIS	100	0.60	100,00	100	100			0	-27 335.57	
SASU GUSTAVE EIFFEL	100	0.42	100,00	100	100			0	0	
SASU CAMELIAS	100	0.31	100,00	100	100			0	0	
SASU SAIN BEL TILLION	100	-0.20	100,00	100	100			0	0	
SARL CLOS DES OLIVIERS	1010	-348.32	99,00	1 000	1 000			0	-0.10	
SASU OPALE	100	-15 684.38	100,00	100	100			0	-185 239.86	



UNITI
Comptes Annuels au 31/12/2017

PAGE 34

SASU CLOS DU BASTION	100	0	100,00	100	100			0	0.36
SASU CLOS KENNEDY	100	0	100,00	100	100			0	-0.01
SASU JARDINS DE CLEIA	100	0	100,00	100	100			0	0.33
SASU ALHENA	100	0.49	100,00	100	100			0	-0.01
SASU EUCALYPTUS	100	0.49	100,00	100	100			0	0.48
SASU CASSIOPPEE	100	0.29	100,00	100	100			0	-0.01
SASU HARMONY	100	0	100,00	100	100			0	0.44
SASU JARDINS D'EMILIE	100	-7.78	100,00	100	100			0	0.28
SASU CLOS MATTY	100	0.44	100,00	100	100			0	0
SAS LA CLAUDE ST AMAND	40 000	-5 851.43	99,99	39 997	39 997			0	-24 261.90
SASU SEQUOIA	100	0.29	100,00	100	100			0	0.11
SASU L'AGATE	100	0.54	100,00	100	100			0	0
SASU SQUARE CRISTAL	100	0.22	100,00	100	100			0	-0.68
SASU ASTILBE	100	0.49	100,00	100	100			0	-0.10
SASU L'ORANGER	100	0.48	100,00	100	100			0	-4 111.27
SASU LES JARDINS D'AMBRE	100	0	100,00	100	100			0	0.80
SASU LE CLOS D'ESMEE	100	0.48	100,00	100	100			0	-708.42
SASU ANTARES	100	0.86	100,00	100	100			0	-0.08
SASU LE LOUISIANE	100	-0.38	100,00	100	100			0	-1 789.63
SASU LE CLOS DE LORENE	100	0.40	100,00	100	100			0	-663
SASU OUSSEA	100	-0.13	100,00	100	100			0	0
SASU FONCIERE UNITI	100	-865.47	100,00	100	100			0	-1 508.68
SASU STANDING SENIORS	100	-606.32	100,00	100	100			0	-1 509.41
SASU UNITI ACCESSION	100	-538.96	100,00	100	100			0	-1 483.80
SAS UNITI NORD DE FRANCE	100	74 771.93	100,00	75	75		49 033.45		-49 350.75
SAS L'ODYSSEE	100	0	100,00	100	100			0	-0.34
SAS LES LILAS	100	0	100,00	100	100			0	0.76
SAS L'EDEN	100	0	100,00	100	100			0	-4 014.66
SCCV DE BELBOSC	1 000	NC	49,90	1 000 000	1 000 000			NC	NC
SCCV LE CLOS VERDUN	100	NC	51,00	51	51			NC	NC
UNITI LUXEMBOURG	NC	NC	NC	15 000	15 000			NC	NC



LISTE DES IMMOBILISATIONS

Compte 205000 / 280500 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES												
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette	
0001 STUDIO GAZOLINE CREATION SITE	01/01/2018	1 710,00		1 710,00	L 33,33	940,50	570,00	1 510,50			199,50	
0002 STUDIO GAZOLINE SITE WEB	07/05/2015	5 281,50		5 281,50	L 33,33	2 904,83	1 760,50	4 665,33			616,17	
Sous-total		6 991,50		8 991,50		3 845,33	2 330,50	6 175,83			815,67	
Compte 205100 / 280510 LOGICIELS												
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette	
0003 SALVIA LICENCE	01/01/2015	37 000,00		37 000,00	L 33,33	24 666,66	12 333,34	37 000,00				
Sous-total		37 000,00		37 000,00		24 666,66	12 333,34	37 000,00				
Compte 218200 / 281820 AGENCEMENTS LOCAUX												
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette	
0001 ALU MENUISERIE STROPE ENFOUL Entree	26/02/2017	1 072,00		1 072,00	L 20,00		179,26	179,26			892,74	
Sous-total		1 072,00		1 072,00			179,26	179,26			892,74	
Compte 218300 / 281831 MATERIEL DE BUREAU												
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette	
0001 SIETEL - INSTALLATION STANDARD	18/01/2015	3 104,00		3 104,00	L 20,00	1 210,56	620,80	1 831,36			1 272,64	
0002 FAS SIMILE - PHOTOCOPI ADV C32	26/06/2015	4 371,00		4 371,00	L 14,29	945,32	624,43	1 569,75			2 801,25	
0003 OFFICE DEPOT - BUREAU PARIS	24/07/2015	559,45		559,45	L 20,00	160,69	111,89	272,58			286,87	
0004 APPLE TABLETTE	10/03/2018	591,57		591,57	L 33,33	159,40	197,19	356,59			234,98	
Sous-total		8 626,02		8 626,02		2 475,97	1 554,31	4 030,28			4 595,74	
Compte 218310 / 281831 MATERIEL INFORMATIQUE												
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette	
0001 HEWLETT PACKARD - IMP LASER JE	09/06/2015	666,00		666,00	L 33,33	346,57	222,00	568,57			97,43	
0002 OFFICE DEPOT - 2 ORDINATEURS P	22/06/2015	1 165,00		1 165,00	L 33,33	592,21	388,33	980,54			184,46	
0003 WAZA SOLUTIONS	30/10/2015	21 335,00		21 335,00	L 33,33	8 316,70	7 111,67	15 428,37			5 906,63	
0004 OFFICE DEPOT - 3 ORDINATEURS P	22/05/2015	1 961,75		1 961,75	L 33,33	1 051,72	653,92	1 705,64			256,11	
0005 WAZA SOLUTIONS	20/11/2015	5 556,00		5 556,00	L 33,33	2 062,92	1 852,00	3 914,92			1 641,08	
0006 LOGITECH - Kit video conference Entree	11/01/2017	853,47		853,47	L 33,33		276,59	276,59			576,86	
0007 COMPUPRINT PC AGET Entree	02/02/2017	908,02		908,02	L 33,33		276,61	276,61			631,41	
0009 FMAC PC ASUS Entree	01/05/2017	750,23		750,23	L 33,33		166,72	166,72			583,51	
Sous-total		33 195,47		33 195,47		12 370,12	10 947,94	23 317,96			9 877,51	



Compte 218400 / 281840 MOBILIER

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ent.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 OFFICE DEPOT - BUREAU PARIS	25/06/2015	4 978,20		4 979,20	L 14,29	1 078,82	711,31	1 790,13			3 189,07
0002 OFFICE DEPOT MOBILIER BUREAU/ Entree	08/02/2017	2 184,35		2 184,35	L 14,29		279,98	279,98			1 904,37
0006 OFFICE DEPOT - BUREAU BOSTON	12/01/2015	1 680,68		1 680,68	L 10,00	331,00	168,07	499,07			1 181,61
Sous-total		8 844,23		8 844,23		1 409,82	1 159,36	2 569,18			6 275,05

Total général	95 739,22	95 739,22	44 767,90	28 504,61	79 272,51	22 456,71
---------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------



SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2017 (12 mois)		31/12/2016 (12 mois)	
Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/-Variation du stock de marchandises				
MARGE COMMERCIALE (I)		%		%
+ Production vendue	4 964 213		4 099 020	
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
PRODUCTION DE L'EXERCICE	4 964 213		4 099 020	
- Matières premières et appro. Consommés				
- Sous-traitance directe				
MARGE BRUTE SUR PRODUCTION (II)	4 964 213	100,00 %	4 099 020	100,00 %
MARGE BRUTE GLOBALE (I + II)	4 964 213	100,00 %	4 099 020	100,00 %
- Services extérieurs et autres charges externes	1 755 917		1 911 873	
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	3 208 296	64,63 %	2 187 147	53,36 %
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	60 013		33 507	
- Salaires et traitements	614 589		364 575	
- Charges sociales	238 792		127 922	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 294 902	46,23 %	1 661 142	40,53 %
+ Reprise sur amortissements et provisions	75 845			
- Dotations aux amortissements sur immo.	28 505		27 288	
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant	54 845		75 845	
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	116		290	
- Autres charges de gestion courante	15 571		4	
+ Transfert de charges d'exploitation	1 992		12 141	
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 273 934	45,81 %	1 570 438	38,31 %
+ Quote part sur opérations en commun				
- Quote part sur opérations en commun				
+ Produits financiers de participations	55 089		34 358	
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières	462 310			
+ Différences positives de change			261	
+ Produits nets sur cessions de VMP				
- Dotations fin. aux amortissements et provisions	1 090 507		987 310	
- Intérêts et charges assimilées	347 584		104 675	
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions de VMP				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 353 243	27,26 %	513 071	12,52 %
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion			15 224	
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	110 445		322	
+ Reprises sur prov. & transferts de chges except°.				
- Charges except° sur opérations de gestion	784 105		21 914	
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations except° aux amortissements et prov.				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-673 660		-6 369	
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices	250 814		180 656	
RESULTAT NET COMPTABLE	428 769	8,64 %	326 046	7,95 %



DOSSIER FISCAL

COMPTE RENDU DE TRAVAUX

En notre qualité d'Expert-Comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du trois octobre deux mille dix-sept, nous avons effectué une mission de **PRESENTATION** des comptes annuels de :

UNITI

28 avenue de Friedland
75 008 PARIS

Les comptes annuels ci-joints relatifs à l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 se caractérisent par les données suivantes :

▶ Total du bilan.....	21 914 894 Euros
▶ Chiffre d'affaires	4 964 213 Euros
▶ Résultat net comptable	428 769 Euros

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de Présentation de comptes.

Fait à TOULOUSE,
Le 4 juillet 2018

Pour la **COMPAGNIE FIDUCIAIRE**

Yann BENCHORA
Expert-Comptable Associé

*certifié en forme par le
président*



CAILLETTE Fabrice
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux comptes de Nîmes
ZAE de Rochebelle
30120 AVEZE

SA UNITI

**Siège social : 28, avenue de Friedland
75008 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2017

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SA UNITI** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **SA UNITI** à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons concentré nos contrôles sur les points suivants : **l'analyse du financement, le cycle clients, les états de suivi des chantiers, les relations entre les parties liées du groupe, les filiales et les provisions pour dépréciation des actifs.** Ces contrôles n'ont pas révélé d'erreur significative.

Nous avons mis en place les diligences suivantes : **collecte des éléments probants, entretiens avec la direction et révision par cycle des comptes.**

Nous attirons également votre attention sur les précisions apportées dans l'annexe sur les provisions pour dépréciations des comptes clients figurant au titre II « Principes, règles et méthodes comptables » point 4-« Modes et méthodes d'évaluation » paragraphe « Créances, dettes et liquidités ».

Ainsi que sur la partie concernant les garanties données figurant dans l'annexe au titre « autres informations » au paragraphe « autres garanties données ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des Informations données dans le rapport de gestion du le Gérant et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société **SA UNITI** à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AVEZE, le 6 juillet 2018

Le Commissaire aux comptes
Fabrice CAILLETTE



Fabrice CAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tél. 04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : emaudit@wanadoo.fr



COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES			Présenté en Euros	
	France	Export	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	4 964 213		4 964 213	4 099 020
Chiffres d'affaires Nets	4 964 213		4 964 213	4 099 020
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			77 837	12 141
Autres produits			116	290
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			5 042 166	4 111 451
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			1 755 917	1 911 873
Impôts, taxes et versements assimilés			60 013	33 507
Salaires et traitements			614 589	364 575
Charges sociales			238 792	127 922
Dotations aux amortissements sur immobilisations			28 505	27 288
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			54 845	75 845
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			15 571	4
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			2 768 232	2 541 013
RESULTAT EXPLOITATION			2 273 934	1 570 438
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			55 089	34 358
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges			462 310	
Différences positives de change				261
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			517 400	34 619
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 090 507	987 310
Intérêts et charges assimilées			347 584	104 675
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			1 438 091	1 091 986
RESULTAT FINANCIER			-920 692	-1 057 367
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			1 353 243	513 071



COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		15 224
Produits exceptionnels sur opérations en capital	110 445	322
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	110 445	15 546
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	784 105	21 914
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	784 105	21 914
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-673 660	-6 369
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	250 814	180 656
TOTAL DES PRODUITS	5 670 011	4 161 615
TOTAL DES CHARGES	5 241 242	3 835 569
RESULTAT NET	428 769	326 046
Dont Crédit-bail mobilier	103 980	40 999
Dont Crédit-bail immobilier		

Fabrice CAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tél. 04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : cmaudit@wanadoo.fr



BILAN ACTIF

	31/12/2017 (12 mois)			Présenté en Euros 31/12/2016 (12 mois)
	Brut	Amort. Déprect°.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	43 992	43 176	816	15 480
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	230 000		230 000	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	51 738	30 097	21 641	29 714
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	1 418 219		1 418 219	62 151
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	79 612		79 612	79 282
ACTIF IMMOBILISE	1 823 560	73 272	1 750 287	186 626
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes	8 099		8 099	8 099
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	15 758 871	248 805	15 510 066	9 641 129
Fournisseurs débiteurs	16 972		16 972	587
Personnel				
Organismes sociaux	3 084		3 084	
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	380 140		380 140	120 161
Autres	4 990 138	1 615 507	3 374 631	1 541 870
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	832 130		832 130	493 356
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	39 486		39 486	63 962
ACTIF CIRCULANT	22 028 919	1 864 312	20 164 607	11 869 164
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	23 852 479	1 937 585	21 914 894	12 055 790



BILAN PASSIF

	<i>Présenté en Euros</i>	
	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Capital social ou individuel	1 012 500	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	100 000	100 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	728 573	415 026
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	428 769	326 046
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 269 842	1 841 072
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	4 500	4 500
Provisions pour charges	9 293	9 293
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 793	13 793
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires	2 572 274	1 021 386
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Associés	11 080 126	4 803 379
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	674 200	333 977
Personnel	26 986	24 823
Organismes sociaux	69 858	50 222
Etat, impôts sur les bénéfices	433 545	779 141
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 658 742	1 654 020
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	21 683	3 519
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	41 048	40 997
Autres dettes	719 291	756 403
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 333 507	733 057
DETTES	19 631 260	10 200 925
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	21 914 894	12 055 790



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

Fabrice CAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tél. 04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : cmaudit@wanadoo.fr

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice se caractérise par les événements et circonstances ci-après :

- Augmentation de capital
- Prise de participation dans 6 sociétés

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

2. COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI.

Le CICE est comptabilisé au crédit d'un sous compte 64 « charges de personnel », et s'élève pour l'exercice à 13 443€.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et de recrutement
- de prospection de nouveaux marchés

3. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun autre changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



Fabrice CAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tél. 04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : cmaudit@wanadoo.fr

4. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

En outre, l'entreprise a opté pour l'incorporation au coût d'entrée des immobilisations corporelles et incorporelles des frais d'acquisition d'immobilisations.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue par l'entreprise :

	Durée d'utilisation	Durée d'usage fiscale
Logiciels informatiques	3 ans	de 1 à 3 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 7 ans	de 3 à 10 ans
Mobilier	de 7 à 10 ans	10 ans

La différence éventuelle entre l'amortissement économique calculé sur la durée d'utilisation et l'amortissement fiscal calculé sur la durée d'usage fait l'objet, le cas échéant, d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel.

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (total bilan \leq 3,65 M€ ; chiffre d'affaires \leq 7,3 M€ ; effectif \leq 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

Par prudence, des pertes à terminaison ont dû être constatées sur certains chantiers non encore achevés.

Une provision sur les créances d'Uniti a été dotée pour un montant de 1 145 352 € concernant trois chantiers (Mas Bedos, Anemone, Pierre et Marie Curie), afin de prendre en compte la dépréciation de ces actifs.



> Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

> Engagements en matière de retraite

Option retenue :

Compte tenu du turnover, du nombre de salariés et de l'âge de l'effectif, les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs.

Fabrice CAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
AE de Rochebelle - 30120 AVEZE
04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : cmaudit@wanadoo.fr



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fabrice CAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tél. 04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : cmaudit@wanadoo.fr

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous

Immobilisations brutes = 1 823 560 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	43 992	230 000		273 992
Immobilisations corporelles	45 970	5 768		51 738
Immobilisations financières	141 433	1 356 398		1 497 831
TOTAL	231 394	1 592 166		1 823 560

Amortissements et dépréciations d'actif = 73 272 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	28 512	14 664		43 176
Immobilisations corporelles	16 256	13 841		30 097
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	44 768	28 505		73 272

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	43 992	43 176	816	3 ans
Autres immobilisations incorp.	230 000	0	230 000	Non amortiss.
Agencements locaux	1 072	179	893	5 ans
Matériel de bureau	8 626	4 618	4 008	de 3 à 7 ans
Matériel informatique	33 195	22 730	10 465	3 ans
Mobilier	8 844	2 569	6 275	de 7 à 10 ans
TOTAL	325 729	73 272	252 457	



UNITI
Comptes Annuels au 31/12/2017

PAGE 21

Fabrice CAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
TÉL 04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : cmaudit@wanadoo.fr

Etat des créances = 21 268 302 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	79 612	79 612	
Actif circulant & charges d'avance	21 188 690	21 188 690	
TOTAL	21 268 302	21 268 302	

Dépréciations = 1 864 312 €

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	1 257 115	1 145 352	538 155	1 864 312
Comptes financiers				
TOTAL	1 257 115	1 145 352	538 155	1 864 312

Le programme porté par la filiale Amandine présente un risque pour UNITI évalué à ce jour à 500 K€, et fait l'objet d'une dépréciation à 100 %. La perte globale est chiffrée à 2 800 K €, mais le cabinet d'avocats en charge du dossier confirme que cette perte sera couverte par l'assurance dommage.

Produits à recevoir par postes du bilan = 1 799 827 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 745 792
Autres créances	54 035
Disponibilités	
TOTAL	1 799 827

Charges constatées d'avance = 39 486 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

Fabrice CAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tél. 04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : cmaudit@wanadoo.fr

Capital social = 1 012 500 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10 000 000	0,10	1 000 000
Titres émis	125 000	0,10	12 500
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10 125 000	0,10	1 012 500

Composition du capital social

ACTIONNAIRES	% de détention	Nombre des parts ou d'actions
SASU ETS ORIA 34300 AGDE	68,46	6 931 805
SA MUTUAL COLORS - LUXEMBOURG	20,00	2 025 000
AUTRES PORTEURS	11,54	1 168 195
TOTAL	100,00	10 125 000

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	326 046
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	326 046
Affectation aux réserves	326 046
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
TOTAL DES AFFECTATIONS	326 046



Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2017	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2017
Capital	1 000 000		12 500		1 012 500
Réserve légale	100 000				100 000
Autres réserves	415 026	326 046	326 046	12 500	728 573
Report à Nouveau					
Résultat de l'exercice	326 046	-326 046	428 769	326 046	428 769
Dividendes					
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 841 072	0	767 315	338 546	2 269 842

Provisions = 13 793 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	13 793			13 793
TOTAL	13 793			13 793

Etat des dettes = 19 631 260 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 572 274	572 274	2 000 000	
Dettes financières diverses	11 080 126	11 080 126		
Fournisseurs	674 200	674 200		
Dettes fiscales & sociales	3 210 814	3 210 814		
Dettes sur immobilisations	41 048	41 048		
Autres dettes	719 291	719 291		
Produits constatés d'avance	1 333 507	1 333 507		
TOTAL	19 631 260	17 631 260	2 000 000	

Fabrice CAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tél. 04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : cmaudit@wanadoo.fr



Charges à payer par postes du bilan = 605 398 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	172 274
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	38 229
Dettes fiscales & sociales	44 357
Autres dettes	
TOTAL	605 398

Produits constatés d'avance = 1 333 507 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Fabrice CAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tél.04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : cmaudit@wanadoo.fr



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 4 964 213 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	4 964 213	100,00 %
TOTAL	4 964 213	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 250 814 €

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	2 273 934	782 264	1 491 670
Résultat financier	-920 692	- 306 897	- 613 795
Résultat exceptionnel	-673 660	- 224 553	- 449 107
Participation des salariés			
TOTAL	679 583	250 814	428 769

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Fabrice CAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tél.04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : cmaudit@wanadoo.fr



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

AUTRES INFORMATIONS **Fabrice CAILLETTE**
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tél.04 67 81 64 00 - Fax: 04 67 81 64 09
email : cmaudit@wanadoo.fr

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	38 139
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	38 139

Entreprises Liées : Eléments concernant les entreprises liées et les participations

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	liées	avec lesquelles la Sté a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations Participations	1 377 171	
Créances rattachées à des participations Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)	13 599 636	
Créances clients et comptes rattachés	4 550 889	
Autres créances		
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 357 692	
Produits de participation	55 089	
Autres produits financiers		
Charges financières	117 201	



Fabrice GAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle • 30120 AVEZE
Tél. 04 67 81 64 00 • Fax : 04 67 81 64 09
email : emaudit@wanadoo.fr

Entreprises Liées : Détail des autres créances et autres dettes

Autres créances	Montant	Autres dettes	Montant
Clos saint Jacques	294 860.96 €	Clos Enguerand	1 458 113.85 €
Clos d'Amandine	1 940 661.92 €	Gianni	81 677.97 €
Clos d'Alexandra	66 469.55 €	Coquelicot	670 436.07 €
Eglantine	4 143.66 €	Begonia	115 249.92 €
Mas Bedos	430 476.87 €	Senas Alpilles	296 978.49 €
Anemone	703 750.76 €	Toulon Esterel	734 236.85 €
Clos des Oliviers	492.60 €	Draguignan Esterel	544 031.15 €
Foncière Uniti	2 399.55 €	Uniti Nord de France	236 284.49 €
Uniti Accession	1 061.87 €	Clos de Jade	2 488 148.31 €
Claude Monet	48 615.62 €	Emeraude	741 367.80 €
Gustave Eiffel	2 675.06 €	Grenade	679 333.34 €
Fac saint Jérôme	150 625.85 €	Domaine des Pins	1 128 234.96 €
Standing Senior	1 174.51 €	L'Opale	230 789.48 €
Le clos Marion	45 954.22 €	Les jardins de Cleia	1 572 535.15 €
Camélias	27 561.72 €	L'Astilbe	93 257.91 €
Saint bel Tillion	43 875.51 €		
Oussea	842.96 €		
Résidence saint Julien	821.92 €	Actionnaires	4 650.00 €
Athéna	37 676.96 €	Dividendes à payer	277 566.64 €
Terrasses de Cassandra	52 242.46 €	Capital appelé non versé (filiales)	4 800.00 €
Les jardins d'Iris	4 006.76 €		
Les jardins d'Emilie	84 719.56 €		
Le Clos Matty	19 031.32 €		
Résidence Diego	103 736.35 €		
Le jardin d'Ambre	9 694.44 €		
Sequoia	64 082.75 €		
Résidence Cassiopée	934.20 €		
Square Cristal	15 555.40 €		
Agate	45 792.92 €		
Amaryllis	27 431.21 €		
Harmony	12 394.28 €		
Antarés	9 293.66 €		
Le Clos d'Esmée	805.54 €		
L'Oranger	5 777.48 €		
L'Eucalyptus	28 136.68 €		
La Claude saint Amand	45 229.94 €		
Le Clos de Lorène	2 142.96 €		
Le Louisiane	846.67 €		
L'Eden	326.00 €		
Lilas	326.00 €		
L'Odysée	226.00 €		
Uniti Luxembourg	72 859.13 €		
Clos Verdun	20 154.42 €		
Clos de la Convention	870.97 €		
Le Clos de Bastion	30 102.93 €		
Le Clos Kennedy	804.45 €		
Actionnaires	89 221.67 €		
TOTAL AUTRES CREANCES	4 550 889 €	TOTAL AUTRES DETTES	11 357 692 €



Entreprises Liées : Détail des créances clients

Créances clients	Montant	Créances clients	Montant
Clos Abayette	102 186.23 €	Harmony	96 849.00 €
Uniti Accession	42.32 €	Les jardins d'Iris	85 050.00 €
Agate	53 235.00 €	Clos de Jade	475 276.16 €
Clos d'Alexandra	23 714.92 €	Les jardins d'Armbrc	1 428.00 €
Alhena	317 968.56 €	Résidence saint Julien	235 794.31 €
Clos d'Amandine	53 796.19 €	Terrasses de Cassandra	519 644.53 €
Amaryllis	367 585.48 €	Le Clos Kennedy	398 790.00 €
Anemone	13 281.30 €	Le Claude saint Amand	279.76 €
Antarés	169 064.50 €	Le Clos saint Jacques	2 970.54 €
Astilbe	191 342.48 €	Les Lilas	250 573.06 €
Le Clos de Bastion	204 322.27 €	Clos de Lorène	72 260.50 €
Begonia	3 344.44 €	Le Clos Marion	111 337.26 €
Belbosc	690 366.36 €	Mas Bedos	7 814.75 €
Camélias	279 183.82 €	Le Clos Matty	175 909.34 €
Résidence Cassiopée	203 193.00 €	Le Clos Menneveux	42 265.54 €
Les jardins de Cleia	598 377.68 €	Claude Monet	46.28 €
Clos de la Convention	86 433.97 €	L'Odysée	94 080.00 €
Coquelicot	1 352.42 €	Le Clos des Oliviers	64 491.55 €
Résidence Diego	478 548.02 €	L'Opale	105 687.57 €
Draguignan Esterel	701 920.13 €	Oussea	205 577.16 €
Eglantine	16 374.31 €	Pierre et Marie Curie	65 814.28 €
Emeraude	17 495.38 €	Domaine des Pins	1 161 790.07 €
Les jardins d'Emilie	614 699.64 €	Saint bel Tillion	292 988.75 €
Les jardins d'Esmée	120 120.00 €	Senas Alpilles	236 143.77 €
L'Eucalyptus	325 682.33 €	Sequoia	602 815.00 €
Fac saint Jérôme	574 307.33 €	Square Cristal	142 590.00 €
Foncière Uniti	42.17 €	Standing Seniors	37.24 €
Gianni	8 904.63 €	Toulon Esterel	807 931.33 €
Grenade	635 729.95 €	Uniti Nord de France	5 607.97 €
Gustave Eiffel	336 805.73 €	Verdun	195 801.11 €
TOTAL CREANCES CLIENTS			13 599 636 €

Fabrice GAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tél.04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : emaudit@wanadoo.fr

Engagements contrats de crédit-bail :

Objet	A moins d'un an	De 1 à 5 ans
Véhicule Classe A	2 435.94 euros	-
Véhicule Classe A	2 376.00 euros	-
Véhicule Classe A	2 911.93 euros	-
Véhicule Classe A	4 013.91 euros	-
Véhicule Mercedes	4 024.80 euros	5 701.80 euros
Véhicule Porsche	29 915.16 euros	39 886.88 euros
Véhicule Tesla	26 583.36 euros	66 458.40 euros
Véhicule Peugeot	3 651.72 euros	12 476.71 euros
Véhicule Peugeot	4 758.36 euros	16 257.73 euros
TOTAL	80 671.18 euros	140 781.52 euros



Garanties données :

Dans le cadre de financements par emprunt obligataire de plusieurs participations, la société UNITI a donné certaines garanties, dont les conditions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Filiales	Montant emprunté par la filiale	Portée de la garantie donnée par UNITI
MAS BEDOS	500 000 €	Garantie à première demande : montant nominal et intérêts au taux de 10%
CLOS AMANDINE	400 000 €	Nantissement des parts sociales et du compte courant d'associé
SENAS ALPILLE	550 000 €	Nantissement des actions
EMERAUDE	500 000 €	Garantie à première demande : montant nominal et intérêts au taux de 10%
DIEGO	1 000 000 €	Garantie à première demande : montant nominal et intérêts au taux de 10%
DOMAINE DES PINS	3 000 000 €	Hypothèque de l'immeuble en état futur d'achèvement et nantissement des actions
CLOS DE JADE	1 800 000 €	Hypothèque de l'immeuble en état futur d'achèvement et nantissement des actions
CLOS DE JADE	1 900 000 €	Garantie à première demande : montant nominal et intérêts au taux de 10%
OPALE	300 000 €	Garantie à première demande : montant nominal et intérêts au taux de 10%
SEQUOIA	1 350 000 €	Hypothèque du terrain et nantissement des actions

Fabrice CAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tél. 04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : cmaudit@wanadoo.fr



DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 1 799 827 €

Produits à recevoir sur clls et comptes rattachés	Montant
Clients- factures a etablir(418100)	1 745 792
TOTAL	1 745 792

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat - produits a recevoir(448700)	54 035
TOTAL	54 035

Fabrice GAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tél.04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : cmaudit@wanadoo.fr

Charges constatées d'avance = 39 486 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat es d'avance(486000)	39 486
TOTAL	39 486

Charges à payer = 605 398 €

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Interets courus sur obligation(168830)	172 274
TOTAL	172 274

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues(408100)	38 229
TOTAL	38 229

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provis. prov congés a payer(428200)	17 176
Charges sociales s/cong s payer(438200)	7 729
Etat - cvae(448610)	19 451
TOTAL	44 357



Autres dettes	Montant
Charges a payer(468600)	312 821
Clients - avoirs a etablir(419800)	37 717
TOTAL	350 538

Produits constatés d'avance = 1 333 507 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	1 333 507
TOTAL	1 333 507

Fabrice CAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tél.04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : cmaudit@wanadoo.fr



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Fabrice CAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tél.04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : cmaudit@wanadoo.fr

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 012 500	1 000 000	1 000 000	100 000	100 000
b) Nombre d'actions émises	10 125 000	10 000 000	10 000 000	100 000	100 000
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	4 964 213	4 099 020	4 552 751	1 355 415	271 020
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	2 294 902	1 597 145	2 541 174	895 273	4 515
c) Impôt sur les bénéfices	250 814	180 656	787 342	303 749	458
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	428 769	326 046	1 533 733	590 121	4 057
f) Montants des bénéfices distribués	0	1 200 000	413 084	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,04	0,03	0,15	5,9	NS
c) Dividende versé à chaque action	0	0,12	0,04	0	NA
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	15	13	10	3	2
b) Montant de la masse salariale	614 589	364 575	518 543	58 869	109 014
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	0	0	0	0	0

Observations complémentaires



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (sur la brice CAILLETTE)
COMMISSAIRE aux COMPTES
Age de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tel. 04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : cmaudit@wanadea.fr

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sisé	Cautions et avals donnés par la Sisé	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sisé dans l'ex
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SCCV CLOS ST JACQUES	1 000	871.34	100,00	1 000	1 000			0	-225 486	
SCCV CLOS ALEXANDRA	1 000	-25797.49	100,00	1 000	1 000			0	-4 984.17	
SCCV GIANNI	1 000	46 203.70	100,00	1 230	1 230			0	-56 301.73	
SAS EGLANTINE	2 648	5 518.58	NC	99 962	99 962			7 847 749.10	-922 652.82	
EURL MAS BEDOS	1 000	-244 246.37	100,00	1 000	1 000			3 026 614.39	-128 355.50	
SCCV COQUELICOT	1 000	6 162.67	95,00	100 560.53	100 560.53			3 227 495.49	433 442.91	
SCCV AMANDINE	1 000	-2 537 768.64	95,00	230	230			0	-298 471.23	
SCCV BEGONIA	1 000	-217 303.43	95,00	143 093	143 093			3 386 098.46	-122 756.63	
SAS CLOS ENGUERAND	4 407	-82 582.79	NC	1 835	1 835			0	12 680.69	
SCCV ANEMONE	1 000	-644 108.69	95,00	1 950	1 950			4 206 515.03	-351 087.48	
SASU SENAS ALPILLE	100	-41 340.78	90,00	90	90			0	41 341.83	
SASU FAC ST-JEROME	100	0.41	100,00	100	100			0	0.40	
SASU TOULON ESTEREL	100	5 929.25	100,00	100	100			0	0.36	
SASU DRAGUIGNAN ESTEREL	100	-60 969.38	95,00	95	95			0	62 572	
SASU EMERAUDE	100	-2.79	100,00	100	100			0	-28 222.82	
SASU AMARYLLIS	100	0.29	100,00	100	100			0	0	
SASU RESIDENCE DIEGO	100	0	100,00	100	100			0	0	
SASU DOMAINE DES PINS	100	0.82	100,00	100	100			0	0	
SASU RESIDENCE ST-JULIEN	100	0.20	100,00	100	100			0	0	
SASU GRENADE	125	-123 863.91	100,00	100	100			0	123 864	
SASU CLAUDE MONET	100	0.55	100,00	100	100			0	-61 263.72	
SASU KASSANDRA	100	-83.33	100,00	100	100			0	0.06	
SASU CLOS DE JADE	100	0.19	100,00	100	100			0	-648 749.66	
SASU CLOS DE LA CONVENTION	100	0	100,00	100	100			0	0	
SASU CLOS MARION	100	0.98	100,00	100	100			0	-27 780.79	
SASU JARDIN D'IRIS	100	0.60	100,00	100	100			0	-27 335.57	
SASU GUSTAVE EIFFEL	100	0.42	100,00	100	100			0	0	
SASU CAMELIAS	100	0.31	100,00	100	100			0	0	
SASU SAIN BEL TILLION	100	-0.20	100,00	100	100			0	0	
SARL CLOS DES OLIVIERS	1010	-348.32	99,00	1 000	1 000			0	-0.10	
SASU OPALE	100	-15 684.38	100,00	100	100			0	-185 239.86	



SASU CLOS DU BASTION	100	0	100,00	100	100			0	0.36
SASU CLOS KENNEDY	100	0	100,00	100	100			0	-0.01
SASU JARDINS DE CLEIA	100	0	100,00	100	100			0	0.33
SASU ALHENA	100	0.49	100,00	100	100			0	-0.01
SASU EUCALYPTUS	100	0.49	100,00	100	100			0	0.48
SASU CASSIOPPEE	100	0.29	100,00	100	100			0	-0.01
SASU HARMONY	100	0	100,00	100	100			0	0.44
SASU JARDINS D'EMILIE	100	-7.78	100,00	100	100			0	0.28
SASU CLOS MATTY	100	0.44	100,00	100	100			0	0
SAS LA CLAUDE ST AMAND	40 000	-5 851.43	99,99	39 997	39 997			0	-24 261.90
SASU SEQUOIA	100	0.29	100,00	100	100			0	0.11
SASU L'AGATE	100	0.54	100,00	100	100			0	0
SASU SQUARE CRISTAL	100	0.22	100,00	100	100			0	-0.68
SASU ASTILBE	100	0.49	100,00	100	100			0	-0.10
SASU L'ORANGER	100	0.48	100,00	100	100			0	-4 111.27
SASU LES JARDINS D'AMBRE	100	0	100,00	100	100			0	0.80
SASU LE CLOS D'ESMEE	100	0.48	100,00	100	100			0	-708.42
SASU ANTARES	100	0.86	100,00	100	100			0	-0.08
SASU LE LOUISIANE	100	-0.38	100,00	100	100			0	-1 789.63
SASU LE CLOS DE LORENE	100	0.40	100,00	100	100			0	-663
SASU OUSSEA	100	-0.13	100,00	100	100			0	0
SASU FONCIERE UNITI	100	-865.47	100,00	100	100			0	-1 508.68
SASU STANDING SENIORS	100	-606.32	100,00	100	100			0	-1 509.41
SASU UNITI ACCESSION	100	-538.96	100,00	100	100			0	-1 483.80
SAS UNITI NORD DE FRANCE	100	74 771.93	100,00	75	75		49 033.45		-49 350.75
SAS L'ODYSSEE	100	0	100,00	100	100			0	-0.34
SAS LES LILAS	100	0	100,00	100	100			0	0.76
SAS L'EDEN	100	0	100,00	100	100			0	-4 014.66
SCCV DE BELBOSC	1 000	NC	49,90	1 000 000	1 000 000			NC	NC
SCCV LE CLOS VERDUN	100	NC	51,00	51	51			NC	NC
UNITI LUXEMBOURG	NC	NC	NC	15 000	15 000			NC	NC

Fabrice CAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tél.04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : cmaudit@wanadoo.fr



LISTE DES IMMOBILISATIONS

CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES												
Compte	205000 / 280500	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
Désignation												
0001 STUDIO GAZOLINE CREATION SITE		01/01/2015	1 710,00		1 710,00	L 33,33	840,50	570,00	1 510,50			199,50
0002 STUDIO GAZOLINE SITE WEB		07/05/2015	5 281,50		5 281,50	L 33,33	2 804,83	1 760,50	4 665,33			616,17
Sous-total			6 991,50		6 991,50		3 845,33	2 330,50	6 175,83			815,67
LOGICIELS												
Compte	205100 / 280510	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
Désignation												
0003 SALVA LICENCE		01/01/2015	37 000,00		37 000,00	L 33,33	24 666,66	12 333,34	37 000,00			
Sous-total			37 000,00		37 000,00		24 666,66	12 333,34	37 000,00			
AGENCEMENTS LOCAUX												
Compte	218200 / 281820	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
Désignation												
0001 ALLI MENUSERIE STORES EN ROUL	Emise	28/02/2017	1 072,00		1 072,00	L 20,00		179,26	179,25			892,74
Sous-total			1 072,00		1 072,00			179,26	179,25			892,74
MATÉRIEL DE BUREAU												
Compte	218300 / 281831	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
Désignation												
0001 SIETEL - INSTALLATION STANDARD		15/01/2015	3 104,00		3 104,00	L 20,00	1 210,56	620,80	1 831,35			1 272,64
0002 FAS SMILE - PHOTOCO IR ADV C32		26/05/2015	4 371,00		4 371,00	L 14,29	945,32	624,43	1 569,75			2 801,25
0003 OFFICE DEPOT - BUREAU PARIS		24/07/2015	559,45		559,45	L 20,00	160,69	111,88	272,59			286,87
0004 APPLE TABLETTE		10/03/2016	591,57		591,57	L 33,33	159,40	197,19	356,59			234,98
Sous-total			8 625,02		8 625,02		2 475,97	1 554,31	4 030,28			4 594,74
MATÉRIEL INFORMATIQUE												
Compte	218310 / 281831	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
Désignation												
0001 HEWLETT PACKARD - IMP LASER JE		09/05/2015	666,00		666,00	L 33,33	346,57	222,00	569,57			87,43
0002 OFFICE DEPOT - 2 ORDINATEURS P		22/06/2015	1 165,00		1 165,00	L 33,33	592,21	388,33	980,54			194,46
0003 WAZA SOLUTIONS		30/10/2015	21 335,00		21 335,00	L 33,33	8 916,70	2 111,67	15 428,37			906,63
0004 OFFICE DEPOT - 3 ORDINATEURS P		22/05/2015	1 961,75		1 961,75	L 33,33	1 051,72	653,92	1 705,64			256,11
0005 WAZA SOLUTIONS		20/11/2015	5 556,00		5 556,00	L 33,33	2 082,92	1 652,00	3 914,92			541,08
0006 LOGITECH - Mx video conférence	Emise	11/01/2017	853,47		853,47	L 33,33		276,59	276,59			576,88
0007 COMPUFIRST PC ACER	Emise	02/02/2017	908,02		908,02	L 33,33		276,61	276,61			631,41
0008 FNAC PC ASUS	Emise	01/05/2017	750,23		750,23	L 33,33		166,72	166,72			583,51
Sous-total			33 195,47		33 195,47		12 373,12	10 947,84	23 317,96			9 877,51

MAURICE CAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
 2A Rue de Rochebelle - 30120 AVEZE
 Tel. 04 67 81 64 00 - Fax: 04 67 81 64 00
 Email : cmaudit@wanadoo.fr



Compte 218400 / 261840 MOBILIER

Designation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 OFFICE DEPOT - BUREAU PARIS	25/05/2015	4 979,20		4 979,20	L 14,29	1 078,82	711,31	1 790,13			3 189,07
0002 OFFICE DEPOT MOBILIER BUREAUX ERMÉ	08/02/2017	2 184,35		2 184,35	L 14,29		279,98	279,98			1 904,37
0006 OFFICE DEPOT - BUREAU BOSTON	12/01/2015	1 680,68		1 680,68	L 10,00	331,00	168,07	499,07			1 181,61
Sous-total		8 844,23		8 844,23		1 409,82	1 159,36	2 569,18			6 275,05

Total général	95 729,22	95 729,22	44 787,90	28 504,61	73 272,51	22 456,71
---------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Fabrice CAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tél.04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 09
email : cmaudit@wanadoo.fr

CAILLETTE Fabrice
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux comptes de Nîmes
ZAE de Rochebelle
30120 AVEZE

*celui-ci conformément par
le président*



SA UNITI

**Siège social : 28, avenue de Friedland
75008 PARIS**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos au 31/12/2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis de conventions passées au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce. Elles sont présentées ci-dessous et

récapitulées dans le tableau joint en annexe ainsi que les conventions passées antérieurement et toujours en cours :

Mr GEVAUDAN Hervé, président du conseil de surveillance n'a pris aucune rémunération sur cet exercice.

Mr ORIA Stéphane, président du directoire a perçu une rémunération de 49 117 € brut sur cet exercice.

Mr CHEVALLIER Christophe, membre du directoire a perçu une rémunération de 8 719 € brut sur cet exercice.

Mr BESSON Georges, vice-président du conseil de surveillance a perçu une rémunération de 4 700 € brut sur cet exercice.

Mr LECOQ Bruno, directeur général, n'a pris aucune rémunération sur cet exercice.

Mme ORIA Emilie, sœur de Mr ORIA Stéphane, a perçu une rémunération de 27 029 € brut sur cet exercice.

Mr ORIA Julien, frère de Mr ORIA Stéphane, a perçu une rémunération de 60 475 € brut sur cet exercice.

Fait à AVEZE, le 6 juillet 2018

Mr CAILLETTE Fabrice
Commissaire aux comptes

Fabrice CAILLETTE
COMMISSAIRE aux COMPTES
ZAE de Rochebelle - 30120 AVEZE
Tél. 04 67 81 64 00 - Fax : 04 67 81 64 00
email : cmaudit@wanadoo.fr



CONVENTIONS DE FRAIS DE GESTION
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2012

ANNEXE

CONVENTIONS ANTERIEURES A 2012		Modalités essentielles et montant des prestations	
N°	Associés et dirigeants concernés	Objet et nature des conventions	Modalités essentielles et montant des prestations
58	<p>Convention de frais de gestion</p> <p>SCCV Résidence GIANNI 790 084 263 Gérant : Mr Stéphane ORJA</p>	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 1er Juin 2013 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA et payable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 0 € HT par UNITI à SCCV Résidence GIANNI</p>
51	<p>Convention de frais de gestion</p> <p>SARL LE MAS BEDOS 802 187 468 Gérant : Mr Hervé GEVAUDAN</p>	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 1er septembre 2014 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA et payable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 6 512,29 € HT par UNITI à SARL LE MAS BEDOS</p>
1	<p>Convention de frais de gestion</p> <p>SAS EGLANTINE 805 100 492 Gérant : Mr Hervé GEVAUDAN</p>	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 1er Juin 2014 3° conditions financières : 7 % du montant TTC de la vente VEFA et payable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 13 645,26€ HT par UNITI à SAS EGLANTINE</p>
59	<p>Convention de frais de gestion</p> <p>SCCV LE CLOS D'AMANDINE 753 772 086 Gérant : Mr Hervé GEVAUDAN</p>	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 2 Janvier 2013 3° conditions financières : 7 % du montant TTC de la vente VEFA et payable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 0 € HT par UNITI à SCCV LE CLOS D'AMANDINE</p>
55	<p>Convention de frais de gestion</p> <p>SCCV ANEMONE 793 986 514 Gérant : Mr Hervé GEVAUDAN</p>	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 1er août 2014 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA et payable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 11 067,75 € HT par UNITI à SCCV ANEMONE</p>

56	Convention de frais de gestion	SCCV LE CLOS D'ALEXANDRA 790 154 629 Gérant : Mr Hervé GEVAUDAN	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 15 janvier 2014 3° conditions financières : 8 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 0 € HT par UNITI SCCV LE CLOS D'ALEXANDRA</p>
57	Convention de frais de gestion	SCCV LE CLOS SAINT JACQUES 752 361 220 Gérant : Mr Hervé GEVAUDAN	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 1er juin 2013 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 159 400 € HT par UNITI SCCV LE CLOS SAINT JACQUES</p>
54	Convention de frais de gestion	SCCV LE CLOS D'ENGUERAND 790 358 345 Gérant : Mr Hervé GEVAUDAN	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 1er septembre 2014 3° conditions financières : 8 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Avoir facturé pour l'exercice -48 816,67 € HT par UNITI SCCV LE CLOS D'ENGUERAND</p>
53	Convention de frais de gestion	SCCV COQUELICOT 798 169 991 Gérant : Mr Hervé GEVAUDAN	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 1er août 2014 3° conditions financières : 5 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 1 127,02 € HT par UNITI SCCV COQUELICOT</p>
52	Convention de frais de gestion	SCCV BEGONIA 797 698 628 Gérant : Mr Hervé GEVAUDAN	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 1er juin 2014 3° conditions financières : 7 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 2 787,03 € HT par UNITI SCCV BEGONIA</p>
16	Convention de frais de gestion	SASU SENAS ALPILLES 810 183 590 Président : Mr Hervé Gevaudan	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 30 mars 2015 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 8 136,03 € HT par UNITI à SASU SENAS ALPILLES</p>
8	Convention de frais de gestion	SASU FAC ST JEROME	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes</p>

<p>811 684 349 Président : Mr Hervé Gevaudan</p>	<p>15 Convention de frais de gestion</p>	<p>SASU TOULON ESTEREL 810 220 384 Président : Mr Hervé Gevaudan</p>	<p>Prestations de maîtrise d'ouvrage</p>	<p>Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 11 mars 2015 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Avoir facturé pour l'exercice -84 244,39 € HT par UNITI à SASU FAC ST JEROME</p>
<p>811 401 413 Président : Mr Hervé Gevaudan</p>	<p>11 Convention de frais de gestion</p>	<p>SASU DRAGUIGNAN ESTREL 811 401 413 Président : Mr Hervé Gevaudan</p>	<p>Prestations de maîtrise d'ouvrage</p>	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 15 mai 2015 3° conditions financières : 7 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Avoir facturé pour l'exercice -169 104,99 € HT par UNITI à SASU TOULON ESTEREL</p>
<p>812 255 941 Président : Mr Stéphane Oria</p>	<p>6 Convention de frais de gestion</p>	<p>SASU L'EMERAUDE 812 255 941 Président : Mr Stéphane Oria</p>	<p>Prestations de maîtrise d'ouvrage</p>	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 15 juin 2015 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Avoir facturé pour l'exercice -307 692 € HT par UNITI à SASU DRAGUIGNAN ESTREL</p>
<p>820 406 312 Président : Mr Stéphane Oria</p>	<p>17 Convention de frais de gestion</p>	<p>SASU L'AMARYLLIS 820 406 312 Président : Mr Stéphane Oria</p>	<p>Prestations de maîtrise d'ouvrage</p>	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 4 mai 2015 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Avoir facturé pour l'exercice -102 107,07 € HT par UNITI à SASU L'AMARYLLIS</p>
<p>819 698 069 Président : Mr Stéphane Oria</p>	<p>18 Convention de frais de gestion</p>	<p>SASU RESIDENCE DIEGO 819 698 069 Président : Mr Stéphane Oria</p>	<p>Prestations de maîtrise d'ouvrage</p>	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 24 juin 2015 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Avoir facturé pour l'exercice -179 474,21 € HT par UNITI à SASU RESIDENCE DIEGO</p>
<p>818 615 015 Président : Mr Stéphane Oria</p>	<p>19 Convention de frais de gestion</p>	<p>SASU DOMAINE DES PINS 818 615 015 Président : Mr Stéphane Oria</p>	<p>Prestations de maîtrise d'ouvrage</p>	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage,</p>

21	Convention de frais de gestion	SASU GRENADE 819 617 756 Président : Mr Stéphane Oria	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>2° Application à compter du 10 août 2015</p> <p>3° conditions financières : 7 % du montant TTC de la vente VEFA et payable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux</p> <p>4° Montant facturé pour l'exercice 322 797,96 € HT par UNITI SASU DOMAINE DES PINS</p> <p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage.</p> <p>2° Application à compter du 15 septembre 2015</p> <p>3° conditions financières : 7 % du montant TTC de la vente VEFA et payable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux</p> <p>4° Montant facturé pour l'exercice 21 317,70 € HT par UNITI SASU GRENADE</p>
7	Convention de frais de gestion	SASU CLAUDE MONNET 811 892 157 Président : Mr Stéphane Oria	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage.</p> <p>2° Application à compter du 11 juin 2015</p> <p>3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA et payable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux</p> <p>4° Montant facturé pour l'exercice 0 € HT par UNITI à SASU CLAUDE MONNET</p>
22	Convention de frais de gestion	SASU LES TERRASSES DE KASSANDRA Président : Mr Stéphane Oria	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage.</p> <p>2° Application à compter du 15 décembre 2015</p> <p>3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA et payable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux</p> <p>4° Montant facturé pour l'exercice 68 062,73 € HT par UNITI à SASU LES TERRASSES DE KASSANDRA</p>
10	Convention de frais de gestion	SASU LE CLOS DE JADE 812 233 062 Président : Mr Stéphane Oria	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage.</p> <p>2° Application à compter du 15 septembre 2015</p> <p>3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA et payable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux</p> <p>4° Montant facturé pour l'exercice 61 043,18 € HT par UNITI SASU LE CLOS DE JADE</p>
23	Convention de frais de gestion	SASU CLOS DE LA CONVENTION Gérant : Mr Stéphane Oria	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage.</p> <p>2° Application à compter du 13 juillet 2015</p> <p>3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA et payable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux</p> <p>4° Avoir facturé pour l'exercice -43 937,27 € HT par UNITI SASU CLOS DE LA CONVENTION</p>
3	Convention de frais de gestion	SASU CLOS MARION 812 255 917 Président : Mr Stéphane Oria	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage.</p> <p>2° Application à compter du 24 mars 2015</p>

<p>24 Convention de frais de gestion</p>	<p>SASU LES JARDINS D'IRIS 818 616 641 Président : Mr Stéphane Oria</p>	<p>Prestations de maîtrise d'ouvrage</p>	<p>3° conditions financières : 7 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 92 755,23 € HT par UNITI SASU CLOS MARION</p> <p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 13 juillet 2015 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 29 983,20 € HT par UNITI SASU LES JARDINS D'IRIS</p>
<p>13 Convention de frais de gestion</p>	<p>SASU GUSTAVE EIFFEL 818 174 366 Président : Mr Stéphane Oria</p>	<p>Prestations de maîtrise d'ouvrage</p>	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 11 mai 2015 3° conditions financières : 7 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Avoir facturé pour l'exercice -75 770,10 € HT par UNITI SASU GUSTAVE EIFFEL</p>
<p>4 Convention de frais de gestion</p>	<p>SASU RESIDENCE LES CAMELIAS 812 254 647 Président : Mr Stéphane Oria</p>	<p>Prestations de maîtrise d'ouvrage</p>	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 16 août 2015 3° conditions financières : 7 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Avoir facturé pour l'exercice -59 197,49 € HT par UNITI SASU RESIDENCE LES CAMELIAS</p>
<p>9 Convention de frais de gestion</p>	<p>SASU SAINT BEL TILLION 811 822 782 Président : Mr Stéphane Oria</p>	<p>Prestations de maîtrise d'ouvrage</p>	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 12 août 2015 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 53 307,31 € HT par UNITI SASU SAINT BEL TILLION</p>
<p>50 Convention de frais de gestion</p>	<p>SASU CLOS DES OLIVIERIS Gérant : Mr Hervé Cevaudan</p>	<p>Prestations de maîtrise d'ouvrage</p>	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 15 février 2015 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Avoir facturé pour l'exercice -3 582,87 € HT par UNITI SASU CLOS DES OLIVIERIS</p>
<p>30 Convention de frais de gestion</p>	<p>SAS ALHENA Président : Mr Stéphane Oria</p>	<p>Prestations de maîtrise d'ouvrage</p>	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 16 novembre 2016 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux</p>

34	Convention de frais de gestion	SASU JARDINS D'EMILIE Président : Mr Stéphane Oria	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>4° Montant facturé pour l'exercice 169 606,02 € HT par UNITI à SAS ALHENA</p> <p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 16 novembre 2016 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA payable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 210 482,57 € HT par UNITI à SASU JARDINS D'EMILIE</p>
38	Convention de frais de gestion	SASU L'AGATE Président : Mr Stéphane Oria	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 16 novembre 2016 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA payable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 44 362,50 € HT par UNITI à SASU L'AGATE</p>
43	Convention de frais de gestion	SASU LE CLOS D'ESMEE Président : Mr Stéphane Oria	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 16 novembre 2016 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA payable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 100 100 € HT par UNITI à SASU LE CLOS D'ESMEE</p>
44	Convention de frais de gestion	SASU ANTARES Président : Mr Stéphane Oria	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 16 novembre 2016 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA payable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 140 887,08 € HT par UNITI à SASU ANTARES</p>
46	Convention de frais de gestion	SASU CLOS DE LORAINNE Président : Mr Stéphane Oria	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 16 novembre 2016 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA payable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 60 217,08 € HT par UNITI à SASU CLOS DE LORAINNE</p>
20	Convention de frais de gestion	SASU Résidence SAINT JULIEN Président : Mr Stéphane Oria	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 10 aout 2015 3° conditions financières : 7 % du montant TTC de la vente VEFA payable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Avoir facturé pour l'exercice -3 285,25 € HT par UNITI</p>

25	Convention de frais de gestion	SASU PIERRE ET MARIE CURIE Président : Mr Stéphane Oria	Prestations de maîtrise d'ouvrage	à SASU Résidence SAINT JULIEN 1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage. 2° Application à compter du 16 novembre 2016 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 54 845,23€ HT par UNITI à SASU PIERRE ET MARIE CURIE
26	Convention de frais de gestion	SASU L'OPALE Président : Mr Stéphane Oria	Prestations de maîtrise d'ouvrage	1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage. 2° Application à compter du 16 novembre 2016 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 29 969,49 € HT par UNITI à SASU L'OPALE
27	Convention de frais de gestion	SASU LE CLOS DE L'ABAYETTE Président : Mr Stéphane Oria	Prestations de maîtrise d'ouvrage	1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage. 2° Application à compter du 16 novembre 2016 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 85 155,19 € HT par UNITI à SASU LE CLOS DE L'ABAYETTE
28	Convention de frais de gestion	SASU COS KENNEDY Président : Mr Stéphane Oria	Prestations de maîtrise d'ouvrage	1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage. 2° Application à compter du 30 décembre 2016 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 0 € HT par UNITI à SASU COS KENNEDY
29	Convention de frais de gestion	SASU LES JARDINS DE CLEIA Président : Mr Stéphane Oria	Prestations de maîtrise d'ouvrage	1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage. 2° Application à compter du 16 novembre 2016 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 242 072,07 € HT par UNITI à SASU LES JARDINS DE CLEIA
31	Convention de frais de gestion	L'EUCALYPTUS Président : Mr Stéphane Oria	Prestations de maîtrise d'ouvrage	1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage. 2° Application à compter du 16 novembre 2016 3° conditions financières : 6 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 11 347,82 € HT par UNITI à L'EUCALYPTUS

32	Convention de frais de gestion	SASU CASSIOPEE Président : Mr Stéphane Orla	Prestations de maîtrise d'ouvrage	
33	Convention de frais de gestion	SASU HARMONY Président : Mr Stéphane Orla	Prestations de maîtrise d'ouvrage	
48	Convention de frais de gestion	SASU LE CLOS BASTION Président : SA UNITI	Prestations de maîtrise d'ouvrage	
49	Convention de frais de gestion	SASU LE CLOS MENNEVEUX Président : SA UNITI NORD DE FRANCE	Prestations de maîtrise d'ouvrage	
contrat de partenariat	FINANCIERE SAINT LAURENT Québec Inc N° 9334-9736 Président : Mr Hervé Gevaudan	Développement de projets immobiliers	1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage 2° Application à compter du 3 janvier 2016 3° conditions financières : Somme mensuelle fixe de 8000 € Rémunération de 5000 € par phase (projet) 4° Montant facturé pour l'exercice 0 € HT par UNITI 5° Durée du contrat : conclu jusqu'au 17 janvier 2017	
contrat de partenariat	FONCIERE & FINANCIERE Québec Inc N° 9334-9900 Président : Mr Stéphane Orla	Développement de projets immobiliers	1° Prestations de : création de société, études foncières et financières, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage 2° Application à compter du 3 janvier 2016 3° conditions financières : Somme mensuelle fixe de 8000 € Rémunération de 5000 € par phase (projet) 4° Montant facturé pour l'exercice 0 € HT par UNITI 5° Durée du contrat : conclu jusqu'au 17 janvier 2017	

<p>Convention de prestation</p> <p>SASU ETS GEVAUDAN 425 396 057 Président : Mr Hervé GEVAUDAN</p>	<p>Prestations d'assistance à la maîtrise</p>	<p>1° Prestations de : programme détaillé des travaux, des délais d'exécution, données juridiques et techniques et d'urbanisme, pertinence du choix des terrains, négociation avec les propriétaires, prestations concourant à l'assistance de maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 5 JANVIER 2014 3° conditions financières : forfait journalier de 1 200€ ht 4° Montant facturé pour l'exercice 0 € HT par ETS GEVAUDAN à UNITI</p>
<p>Convention de prestation</p> <p>SASU ETS ORIA 752 026 179 Président : Mr Stéphane ORIA</p>	<p>Prestations d'assistance à la maîtrise</p>	<p>1° Prestations de : programme détaillé des travaux, des délais d'exécution, données juridiques et techniques et d'urbanisme, pertinence du choix des terrains, négociation avec les propriétaires, prestations concourant à l'assistance de maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 5 JANVIER 2014 3° conditions financières : forfait journalier de 1 200€ ht 4° Montant facturé pour l'exercice 0€ HT par ETS ORIA à UNITI</p>
<p>Convention de prestation</p> <p>SARL CESSI 381 336 478 Président : Mr Georges BESSON</p>	<p>Prestations de conseil et d'assistance</p>	<p>1° Prestations de : recherche des contrats d'assurance, mise en place de contrats cadres, gestion des sinistres, gestion des contrats, 2° Application à compter du 5 JANVIER 2014 3° conditions financières : forfait mensuel de 1 700€ ht + 20% du montant TTC des primes 4° Montant facturé pour l'exercice 65 648,75 € HT par SARL CESSI à UNITI</p>
<p>Convention de prestation</p> <p>SAS KARTEL 531 981 124 Président : Mr Christophe CHEVALLIER</p>	<p>Prestations de conseil et d'assistance</p>	<p>1° Prestations de : Recherche et mise en place de financements Mise en place des contrats Gestion des contrats et des levées de fonds 2° Application à compter du 5 JANVIER 2014 3° conditions financières : forfait mensuel de 1 700€ ht + 20% du montant TTC des primes 4° Montant facturé pour l'exercice 0€ HT par SAS KARTEL à UNITI</p>
<p>Convention de prestation</p> <p>SARL BLG 813 129 459 Gérant : Mr Bruno LECOQ</p>	<p>Prestations de gestion</p>	<p>1° Prestations de : Organisation et structuration du "groupe", direction administrative et financière, budgétaire, trésorerie encadrement, gestion et suivi du personnel 2° Application à compter du 1er mai 2015 3° conditions financières : forfait mensuel de 8 000€ HT, hors frais 4° Montant facturé pour l'exercice 40 585,41€ HT par SARL BLG à UNITI</p>
<p>NOUVELLES CONVENTIONS 2017</p>		
<p>35 Convention de frais de gestion</p> <p>SASU CLOS MATTY Président : SA UNITI</p>	<p>Prestations de maîtrise d'ouvrage</p>	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 14 avril 2016 3° conditions financières : 7 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Avoir facturé pour l'exercice - 1954,55 € HT par UNITI à SASU CLOS MATTY</p>

36	Convention de frais de gestion	SASU LA CLAUDE SAINT AMAND Président : Mr Hervé Gevaudan	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 3° conditions financières : % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 0 € HT par UNITI à SASU LA CLAUDE SAINT AMAND</p>
37	Convention de frais de gestion	SASU SEQUOIA Président : SA UNITI	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 1 décembre 2017 3° conditions financières : 7 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 502 345,83 € HT par UNITI à SASU SEQUOIA</p>
39	Convention de frais de gestion	SASU SQUARE CRISTAL Président : SA UNITI	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 1 décembre 2017 3° conditions financières : 7 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 118 825 € HT par UNITI à SASU SQUARE CRISTAL</p>
40	Convention de frais de gestion	SASU L'ASTILBE Président : SA UNITI	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 1 décembre 2017 3° conditions financières : 7 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 159 477,07 € HT par UNITI à SASU L'ASTILBE</p>
41	Convention de frais de gestion	SASU L'ORANGER Président : SA UNITI	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 19 juillet 2016 3° conditions financières : 7 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 0 € HT par UNITI à SASU L'ORANGER</p>
42	Convention de frais de gestion	SASU JARDIN D'AMBRE Président : SA UNITI	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 20 avril 2016 3° conditions financières : 7 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 1 190 € HT par UNITI à SASU JARDIN D'AMBRE</p>
45	Convention de frais de gestion	SASU LE LOUISIANE	Prestations de maîtrise d'ouvrage	<p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres</p>

<p>47 Convention de frais de gestion</p>	<p>Président : SA UNITI</p>	<p>Prestations de maîtrise d'ouvrage</p>	<p>prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 21 septembre 2016 3° conditions financières : 7 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 0 € HT par UNITI à SASU LE LOUISIANE</p> <p>1° Prestations de : création de société, études foncières, architectes Intermédiaire en VEFA, plans d'exécution, assurances et autres prestations concourant à la maîtrise d'ouvrage, 2° Application à compter du 10 juillet 2016 3° conditions financières : 7 % du montant TTC de la vente VEFA épayable à l'avancement avec 70 % au démarrage des travaux 4° Montant facturé pour l'exercice 171 314,30 € HT par UNITI à SASU OUSSEA</p>
--	-----------------------------	--	--

CONVENTIONS DE POOL DE TRESORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2017

SA UNITI

ANNEXE

	Associés et dirigeants concernés	Objet et nature des conventions	Modalités essentielles et montant des avances de trésorerie
CONVENTIONS ANTERIEURES A 2017			
Convention de trésorerie	SCCV Résidence GIANNI Gérant : Mr Hervé Gévaudan	Avances de trésorerie	1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 2 Janvier 2013 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur
Convention de trésorerie	SARL LE MAS BEDOS Gérant : Mr Hervé GEVAUDAN	Avances de trésorerie	1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 15 mai 2014 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur
Convention de trésorerie	SCCV LE CLOS D'AMANDINE Gérant : Mr Hervé GEVAUDAN	Avances de trésorerie	1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 2 Janvier 2013 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur

Convention de trésorerie	<p>SCCV ANEMONE</p> <p>Gérant : Mr Hervé GEVAUDAN</p>	Avances de trésorerie	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 2 juillet 2013</p> <p>3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
Convention de trésorerie	<p>SCCV LE CLOS D'ALEXANDRA</p> <p>Gérant : Mr Hervé GEVAUDAN</p>	Avances de trésorerie	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 2 janvier 2013</p> <p>3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
Convention de trésorerie	<p>SCCV LE CLOS SAINT JACQUES</p> <p>Gérant : Mr Hervé GEVAUDAN</p>	Avances de trésorerie	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 2 janvier 2013</p> <p>3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
Convention de trésorerie	<p>SCCV LE CLOS D'ENQUERAND</p> <p>Gérant : Mr Hervé GEVAUDAN</p>	Avances de trésorerie	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 8 janvier 2013</p> <p>3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
Convention de trésorerie	<p>SCCV COQUELICOT</p> <p>Gérant : Mr Hervé GEVAUDAN</p>	Avances de trésorerie	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 20 octobre 2013</p> <p>3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>

<p>Convention de trésorerie</p> <p>SOCV BEGONIA Gérant : Mr Hervé GEVAUDAN</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p> <p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 7 octobre 2013 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>01 Convention de trésorerie</p> <p>SAS EGLANTINE Gérant : Mr Hervé GEVAUDAN</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 10 octobre 2014 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>03 Convention de trésorerie</p> <p>SASU VIDAUBAN CLOS MARION Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 20 juillet 2015 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>04 Convention de trésorerie</p> <p>SASU RESIDENCE LES CAMELLIAS Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 25 juin 2015 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>06 Convention de trésorerie</p> <p>SASU L'EMERAUDE Président : Mr Stéphane Oria</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 26 juin 2015 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités</p>

07 Convention de trésorerie	SASU CLAUDE MONNET Président : Mr Stéphane Oria	Avances de trésorerie	<p>respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p> <p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 10 juin 2015</p> <p>3° Conditions avancées de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
08 Convention de trésorerie	SASU FAC ST JEROME Président : Mr Hervé Geraudan	Avances de trésorerie	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 8 juin 2015</p> <p>3° Conditions avancées de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
09 Convention de trésorerie	SASU SAINT BEL TILLON Président : SA UNITI	Avances de trésorerie	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 18 septembre 2015</p> <p>3° Conditions avancées de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
10 Convention de trésorerie	SASU LE CLOS DE JADE Président : SA UNITI	Avances de trésorerie	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 24 juin 2015</p> <p>3° Conditions avancées de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
11 Convention de trésorerie	SASU DRAGUIGNAN ESTREL	Avances de trésorerie	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 24 juin 2015</p> <p>3° Conditions avancées de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>

	<p>Président : Mr Hervé Gevaudan</p>	<p>Indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 27 mai 2015 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>13 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU GUSTAVE EIFFEL Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p> <p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 5 mai 2015 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>15 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU TOULON ESTEREL Président : Mr Hervé Gevaudan</p>	<p>Avances de trésorerie</p> <p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 27 mars 2015 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>16 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU SENAS ALPILLES Président : Mr Hervé Gevaudan</p>	<p>Avances de trésorerie</p> <p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 13 mars 2015 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>23 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU CLOS DE LA CONVENTION Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p> <p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 31 décembre 2015 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>

<p>50 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU CLOS DES OLIVIERS Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 1 août 2014 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>NOUVELLES CONVENTIONS 2017</p>			
<p>02 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU STANDING SENIOR Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 12 mai 2015 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>05 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU UNITI PICARDIE Président : Mr Hervé Cevaudan</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 16 mai 2015 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>12 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU UNITI ACCESSION Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 28 mai 2015 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>14 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU FONCIERE UNITI Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 22 avril 2015 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités</p>

<p>17 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU L'AMARYLLIS Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>18 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU RESIDENCE DIEGO Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 20 mai 2016 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>19 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU DOMAINE DES PINS Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 14 avril 2016 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>20 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU RESIDENCE SAINT JULIEN Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 23 février 2016 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>21 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU GRENADE</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 4 avril 2016 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>

<p>22 Convention de trésorerie</p>	<p>Président : SA UNITI</p> <p>SASU TERRASSES DE KASSANDRA</p> <p>Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 11 avril 2016</p> <p>3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>24 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU LES JARDINS D'IRIS</p> <p>Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 23 février 2016</p> <p>3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>25 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU PIERRE ET MARIE CURIE</p> <p>Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 23 décembre 2015</p> <p>3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>26 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU L'OPALE</p> <p>Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 23 février 2016</p> <p>3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>

<p>27 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU CLOS DE L'ABAYETTE Président : SA UNITI NORD DE FRANCE</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p> <p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 6 avril 2016</p> <p>3° Conditions avancées de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>28 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU CLOS KENNEDY Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 22 octobre 2016</p> <p>3° Conditions avancées de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>29 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU JARDINS DE CLETA Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 21 avril 2016</p> <p>3° Conditions avancées de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>30 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU ALHENA Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 27 juin 2016</p> <p>3° Conditions avancées de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>31 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU LEUCALYPTUS Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 19 juillet 2016</p> <p>3° Conditions avancées de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p>

<p>32 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU RESIDENCE CASSIOPEE Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p> <p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 12 mai 2016 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>33 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU HARMONY Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 20 juin 2016 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>34 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU JARDINS D'EMILIE Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 12 mai 2016 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>35 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU CLOS MATTY Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 14 avril 2016 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>36 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU CLAUDE ST AMAND Président : BAUCHE TRAVIS</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 2 janvier 2015</p>

<p>37 Convention de trésorerie</p> <p>SASU SEQUOIA Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement, liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p> <p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 10 mai 2016 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement, liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>38 Convention de trésorerie</p> <p>SASU L'AGATE Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 12 mai 2016 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement, liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>39 Convention de trésorerie</p> <p>SASU SQUARE CRISTAL Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 13 mai 2016 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement, liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>40 Convention de trésorerie</p> <p>SASU L'ASTILBE Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 19 juillet 2016 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement, liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>

41 Convention de trésorerie	Avances de trésorerie	SASU L'ORANGER Président : SA UNITI	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 19 juillet 2016</p> <p>3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
42 Convention de trésorerie	Avances de trésorerie	SASU JARDIN D'AMBRE Président : SA UNITI	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 20 avril 2016</p> <p>3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
43 Convention de trésorerie	Avances de trésorerie	SASU CLOS D'ESMEE Président : SA UNITI	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 5 septembre 2016</p> <p>3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
44 Convention de trésorerie	Avances de trésorerie	SASU ANTARES Président : SA UNITI	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 20 juin 2016</p> <p>3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
45 Convention de trésorerie	Avances de trésorerie	SASU LE LOUISIANE Président : SA UNITI	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges</p> <p>2° Application à compter du 21 septembre 2016</p> <p>3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante.</p> <p>4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires.</p> <p>5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>

<p>46 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU CLOS OE LORENE Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p> <p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 6 septembre 2016 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>47 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU OUSSEA Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 7 octobre 2016 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>48 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU CLOS DU BASTION Président : SA UNITI</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 23 octobre 2016 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>
<p>49 Convention de trésorerie</p>	<p>SASU CLOS MENNEVEUX Président : SA UNITI NORD DE FRANCE</p>	<p>Avances de trésorerie</p>	<p>1° Avances de trésorerie, rémunération, durée indéterminée, résiliation, indépendance des parties, adhésion, notifications, conciliation, litiges 2° Application à compter du 11 mars 2016 3° Conditions avances de trésorerie : en fonction des capacités respectives d'excédents de liquidités des sociétés, pour les besoins en fonds de roulement liés à leur activité courante. 4° Compte-tenu de leurs liens capitalistiques et économiques, ces opérations d'avance de trésorerie sont réalisées dans l'intérêt social de chacune des sociétés signataires. 5° Conditions financières : taux d'intérêt légal en vigueur</p>